



GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activité relatif aux contrats

Préparé par

ᓄᓇᓕᓄᓂ ᓂᓗᓂᓄᓂᓗ ᓂᓗᓕᓕᓄᓂᓗ

Nunalingni Kavamatkunnilu Pivikhaqautikkut

Department of Community and Government Services

Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Exercice 2008-2009

Table des matières

Intention.....	2
Observations générales.....	2
Exceptions	4
Observations sur les contrats à fournisseur unique	4
Objectif.....	5
Introduction.....	5
Vue d'ensemble du rapport.....	5
Sommaire	8
1. Tous les contrats.....	8
2. Types de contrat	14
3. Modes d'attribution des contrats.....	32
4. Contrats attribués à des entreprises locales	46
5. Soumissions reçues	50
6. Main d'œuvre inuite	52
7. Rajustements en vertu de la NNI.....	56
8. Comparaison avec l'année précédente	58
Annexes	
Annexe A : Définition des termes et des abréviations.....	60

Intention

Le présent document constitue un argument à l'appui de l'intégrité et de la transparence du gouvernement du Nunavut (GDN) en ce qui concerne ses pratiques d'approvisionnement et d'attribution de contrats, sous la forme d'un rapport annuel.

Observations générales

Ce qui suit est un bref aperçu de l'analyse statistique de l'exercice 2008-2009.

- Sur le plan statistique, nous disposons maintenant de 4 années de données qui sont comparables du fait que nous avons constamment recueilli les mêmes données.
- La valeur totale des contrats attribués par le GDN a augmenté de 39 % par rapport à celle de 2007-2008 et de 2008-2009.
- Le nombre de contrats attribués a augmenté de 5 % par rapport à celui de 2007-2008 et de 2008-2009.
- La valeur combinée des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut a augmenté de 56 % pour atteindre plus de 118,3 millions de dollars et la valeur des contrats attribués aux « autres » entreprises a augmenté de 33,5 millions de dollars ou de 29 %. La proportion de la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut (combinées) a augmenté de 5 % avec une diminution correspondante en ce qui concerne les autres entreprises.
- À mesure que la valeur totale des contrats augmente (39 %), la valeur des contrats attribués aux autres entreprises diminue. En 2008-2009, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu une part proportionnelle croissante de la valeur des contrats attribués.
- Le nombre de contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 2 %, alors que la proportion du nombre total de contrats attribués a diminué de 1 %.
- Le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 34 %, alors que la proportion du nombre total de contrats attribués a augmenté de 2 %.
- Au cours des 3 derniers exercices, (depuis 2006-2007), le volume des contrats attribués aux entreprises inuites, en tant que portion du nombre total de contrats, révèle une diminution de 1 % à 2 % par année. Le volume des contrats attribués aux entreprises du Nunavut révèle une augmentation de 2 % par année. Le volume de contrats attribués aux autres entreprises révèle un recul de 1 %. Reportez-vous au tableau de la page 9.
- Il est à noter que de nombreuses sociétés ont à la fois le statut d'entreprise inuite et d'entreprise du Nunavut. Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut sont considérées comme des entreprises inuites.
- Étant donné que le volume de contrats a augmenté de 5,5 %, il est intéressant de noter que le volume de contrats attribués aux autres entreprises n'a augmenté que de 3,7 % en comparaison. Le volume combiné des entreprises inuites et du Nunavut a augmenté de 7,6 %.
- 50 % du volume des contrats attribués en 2008-2009 correspond à des contrats inférieurs à 25 000 \$. Les entreprises inuites ont obtenu 46 % de ces contrats et 44 % d'entre eux ont été attribués aux autres entreprises. Les entreprises du Nunavut ont obtenu les 11 % qui restent.
- The statistiques de 2008-2009 continuent de révéler que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats inférieurs au seuil de 25 000 \$. À mesure que la valeur des contrats augmente, la proportion obtenue par des entreprises inuites et du Nunavut tend à diminuer.

Ceci s'explique en grande partie par la politique sur l'approvisionnement du GDN qui précise que les biens et services ayant une valeur inférieure à 25 000 \$ doivent être achetés localement, au Nunavut, là où il se trouve au moins 3 fournisseurs en mesure de soumissionner et de fournir le bien ou le service.

- Les gros travaux de construction et les petits travaux de construction et d'entretien sont les trois principales catégories de contrat correspondant au volume (nombre) le plus élevé de contrats obtenus par les entreprises inuites et du Nunavut combinées par part proportionnelle du marché.
- Les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) ont obtenu une plus grande proportion des contrats lorsque les statistiques sur les contrats attribués comprennent aussi les contrats d'approvisionnement en biens. Les entreprises inuites et du Nunavut sont plus en mesure d'honorer les contrats d'approvisionnement en biens que ceux d'approvisionnement en services.
- Le nombre d'entreprises inuites ayant répondu aux appels d'offres en construction (gros travaux) a plus que doublé, ce qui indique une augmentation de la participation des entreprises inuites dans ce secteur. Les soumissions des entreprises inuites pour de petits travaux de construction et d'entretien ont également augmenté de 3 %. Il s'agit d'un type de contrat habituellement très recherché par les entreprises inuites.
- Si on compare la valeur des contrats attribués en 2006-2007 à celle de 2007-2008, le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 1 % de la valeur totale, et le nombre de contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 6 %. Le nombre de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 5 %.
- Les entrepreneurs continuent d'atteindre et de dépasser les exigences minimales en matière de main d'œuvre inuite dans les contrats relatifs aux petits travaux de construction et d'entretien (PCE). En moyenne, chaque région dépasse les exigences minimales dans le cas des petits travaux de construction, et ce, de 35 %. Dans le cas des gros travaux de construction en 2008-2009, les entrepreneurs de la région de Kivalliq se sont efforcés de respecter les proportions minimales requises. Les régions de Kitikmeot et de Baffin semblent mieux y parvenir. Dans l'ensemble, les entrepreneurs ont dépassé les proportions minimales requises en matière de main-d'œuvre inuite dans leurs soumissions, et ce, de 20 %.
- Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu de la politique NNI reste bas. Il faudra clarifier et réexaminer les renseignements recueillis sur cette catégorie.
- Dans l'ensemble, le volume de contrats à fournisseur unique est de 29 %. Cette proportion représente une diminution du nombre of contrats à fournisseur unique de 15 %.
- La valeur des contrats à fournisseur unique dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$, a augmenté de 1 % par rapport à 2007-2008. Les contrats ont été attribués aux entreprises non inscrites dans une proportion de 88 %. La valeur des contrats dont la valeur est >100 000 \$ a diminuée de 10 % par rapport à 2007-2008. Les contrats ont été attribués aux entreprises non inscrites dans une proportion de 88 %.

Exceptions

- Remarque : Les statistiques de ce rapport ne comprennent pas les deux (2) grandes catégories de contrats suivantes :

	<u>2007-2008</u>	<u>2008-2009</u>
Déplacements pour soins médicaux	35 millions \$ (est.)	32 millions \$ (est.)
Carburant (APE)	137 millions \$ (est.)	195 millions \$ (est.)

- Ces deux catégories aux valeurs très élevées totalisent plus de 227 millions de dollars. Ces contrats ont tous été attribués par appel d'offres concurrentiel. Si nous tenions compte de ces chiffres, la valeur des contrats à fournisseur unique serait inférieure à 10 % de la valeur totale des contrats attribués. L'omission de ces chiffres dans l'analyse statistique permet un examen plus détaillé et plus approfondi des fournisseurs uniques.

Observations sur les contrats à fournisseur unique

- Nous surveillons étroitement la pratique des contrats à fournisseur unique. Le GDN est d'avis qu'il en obtient plus pour son argent par le recours aux appels d'offres concurrentiels. La troisième section du présent rapport traite des conditions acceptables pour les contrats à fournisseur unique.
- Le GDN continue de réviser les facteurs contributifs aux contrats à fournisseur unique. Nous continuerons de nous efforcer de réduire cette méthode d'attribution des contrats.
- Le volume de contrats à fournisseur unique a diminué de 15 % de 2007-2008 à 2008-2009. Cette proportion correspond à une diminution de 2 % en termes de valeur. Au printemps 2009, le hameau de Pangnirtung a subi une inondation sans précédent qui a endommagé une infrastructure routière très importante. Cette urgence a nécessité l'attribution de contrats à fournisseur unique pour des biens et des services. Le présent rapport fait état de 14 de ces contrats d'une valeur de plus de 3,1 millions de dollars. Il pourrait y en avoir plus dans le rapport de 2009-2010. Si ce n'avait été de la situation d'urgence de Pangnirtung, le volume des contrats à fournisseur unique aurait diminué de 15 %, ce qui correspond à 79 contrats à fournisseur unique de moins.
- L'urgence de Pangnirtung et d'autres événements du même genre révèlent la nécessité des contrats à fournisseur unique et comment les utiliser adéquatement.
- Dans l'ensemble, le volume de contrats à fournisseur unique est de 29 %. Cette proportion représente une diminution du nombre de contrats à fournisseur unique de 15 %. La tendance à attribuer des contrats à fournisseur unique a augmenté de 63 % pour les contrats supérieurs à 25 000 \$. Plus de 85 % de la valeur et du volume des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises non inuites et hors du Nunavut.

Objectif

Le Gouvernement du Nunavut s'engage à rendre des comptes, à être plus transparent et à respecter des normes élevées en matière d'éthique en ce qui a trait à l'attribution des contrats. Nous nous engageons à adopter des pratiques éthiques et équitables dans l'exercice de nos responsabilités. Nous respectons les normes au moyen d'une réglementation efficace, d'une politique et de procédures appropriées, du perfectionnement professionnel et de la formation suivie des employés du GDN, et de l'adhésion aux pratiques exemplaires de l'industrie. Le Gouvernement du Nunavut souhaite créer un milieu d'affaires qui favorise la croissance et la prospérité; des entreprises locales et augmente les occasions d'emplois au Nunavut tout en améliorant la situation économique en général. Nous nous acquittons de notre obligation de rendre des comptes aux Nunavummiut par les mesures suivantes :

Obtention de la meilleure valeur pour les Nunavummiut en général

Création d'un milieu d'approvisionnement équitable, ouvert et transparent pour les fournisseurs

Mise à jour et exactitude de l'information

Adoption de méthodes efficaces visant à respecter les exigences du GDN. Introduction

Introduction

Le présent rapport fait état des renseignements statistiques sur les contrats attribués par les ministères du GDN tels que signalés à SCG par l'entremise du service responsable de l'approvisionnement, de la logistique et des contrats (excepté les contrats de baux immobiliers qui sont signalés séparément). La structure du présent rapport s'inspire de la section 16 du guide des procédures d'attribution de contrats du Gouvernement du Nunavut (GDN). Les renseignements qui s'y trouvent portent sur les activités du GDN en matière d'attribution de contrats durant l'exercice 2008-2009, y compris les mises à jour sur la main d'œuvre inuite dans les contrats de construction attribués durant l'exercice précédent.

Les activités relatives à l'attribution de contrats par les agences et corporations de la Couronne, les conseils d'administration et l'Assemblée législative ne sont pas signalées à SCG et, par conséquent, ne figurent pas dans ce rapport.

SCG ne peut pas garantir que les renseignements fournis par les ministères sont complets et exacts. Toutefois, nous faisons tout en notre pouvoir pour vérifier les renseignements et veiller à ce que les ministères soient pleinement conscients des exigences de la politique NNI et du guide des procédures d'attribution des contrats du GDN, pour ce qui est de la déclaration des données.

Vue d'ensemble du rapport

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le caractère comparable des données. Des valeurs exceptionnellement élevées ou basses peuvent résulter de l'interaction de plusieurs facteurs qui ne sont pas nécessairement évidents pour le lecteur, y compris certains éléments importants comme les variations annuelles du budget de fonctionnement ou du budget des dépenses en capital, les révisions de la politique et les projets ponctuels. Nous recommandons aux lecteurs de ce rapport de rechercher des explications éclairées des facteurs contributifs avant de porter des jugements, et de ne pas faire de déductions uniquement à partir des graphiques circulaires et des tableaux de ce rapport. Il leur faut également tenir compte de nombreux autres rapports et renseignements sur le programme publiés et diffusés par le GDN.

Le présent rapport porte surtout sur la répartition des contrats attribués aux entreprises, aux particuliers ou aux organisations de trois catégories de statut :

1. Entreprises inuites — selon la liste du registre des entreprises inuites de NTI.
2. Entreprises du Nunavut — selon la liste du registre des entreprises du Nunavut du GDN.

3. Autres entreprises — qui ne figurent aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut.

Le présent rapport analyse également la participation des entreprises inuites qui tentent d'obtenir des contrats du GDN, ainsi que de l'embauche d'Inuits dans les contrats de construction et d'entretien du GDN. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent les statistiques présentées.

En raison de l'arrondissement des valeurs au millier de dollars près, l'addition des pourcentages de certains graphiques circulaires et tableaux ne donne pas nécessairement 100 %.

Statuts d'entreprise

Aux fins du présent rapport, les entreprises qui sont inscrites aux deux registres, soit à celui de NTI et à celui du GDN, figurent dans la catégorie « **entreprises inuites** », mais non dans la catégorie « **entreprises du Nunavut** ».

La catégorie « **autres entreprises** » comprend les hameaux, les associations d'habitation et les organisations inuites, ainsi que le Nunavut Arctic College, de même que les particuliers et les entreprises qui ne sont pas inscrits aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut. La catégorie « autres entreprises » comprend également les entreprises situées dans d'autres provinces et territoires du Canada.

Tous les contrats : correspond à tous les types et toutes les valeurs de contrats signalés. On indique le nombre et la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut pour tous les contrats. On indique également en détail le nombre et la valeur des contrats d'approvisionnement en biens et de tous les autres types de contrat.

Types de contrat : les types de contrat sont les suivants : transport aérien, architecture et ingénierie, services d'experts-conseils, gros travaux de construction, petits travaux de construction et d'entretien, commandes et services. On indique le nombre et la valeur des contrats de chaque type sont illustrés par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Pour en faciliter l'analyse, les contrats sont divisés par tranches de valeurs en argent comme suit :

contrats >5 000 \$ et <=25 000 \$

contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$

contrats >100 000 \$

Modes d'attribution des contrats : attribution des contrats par appel d'offres, demande de soumissions ou attribution à fournisseur unique. L'analyse des contrats se fait selon les mêmes tranches de valeurs décrites pour les types de contrat. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Les contrats à fournisseur unique sont examinés plus en détail selon les types de contrats attribués à la catégorie de statut « autres entreprises » (non inscrits).

Contrats attribués aux entreprises locales : correspond au nombre et à la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites et aux entreprises du Nunavut qui font partie de la collectivité où les biens, les travaux de construction ou les services sont requis. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

Soumissions reçues : correspond au nombre d'entreprises qui ont soumissionné, et à leur statut, à l'exclusion des contrats attribués pour l'achat de biens ou à un fournisseur unique. On indique le nombre de soumissions ainsi que le nombre des soumissions présentées par des entreprises inuites dans le cadre des appels d'offres concurrentiels pour les principaux types de contrat, avec illustration par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

Main d'œuvre inuite : correspond aux renseignements sur la main d'œuvre inuite dans le cas des contrats de gros travaux de construction et de contrats de petits travaux de construction et d'entretien.

Rajustements en vertu de la NNI : correspond aux renseignements sur les contrats obtenus grâce aux rajustements en vertu de la NNI dans des circonstances où l'entreprise n'aurait pas pu obtenir le contrat autrement. On indique le nombre et la valeur en argent des contrats obtenus grâce au rajustement en vertu de la NNI par des entreprises inuites et du Nunavut.

Comparaison avec l'année précédente : correspond au nombre et à la valeur en argent des contrats attribués par tous les ministères aux entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises, en vertu de la politique NNI modifiée en vigueur depuis le 1^{er} avril 2004. Nous avons modifié cette politique en vue de permettre aux entreprises inuites et du Nunavut non locales de recevoir le rajustement relatif aux soumissions locales le 20 avril 2006.

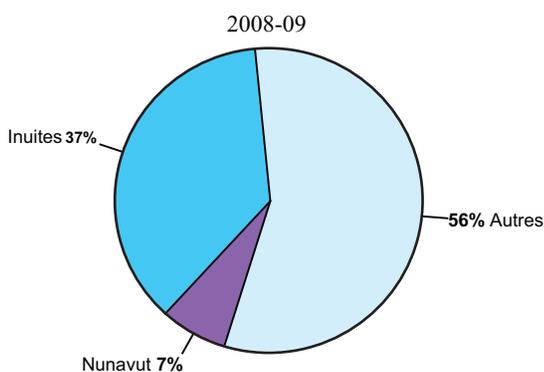
Sommaire

1. Tous les contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon la valeur » concerne tous les contrats par catégories de statut, selon la valeur.

L'expression « tous les contrats » désigne tous les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$. L'utilisation d'un seuil de 5 000 \$ aux fins du rapport est conforme aux recommandations des membres de l'Assemblée législative. Cette section porte sur la valeur et le volume de tous les contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut
selon la valeur**



Le graphique circulaire ci-dessus illustre la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

En 2008-2009 la valeur totale de tous les contrats a été de 269 411 000 \$ (arrondie au millier de dollars près). Les entreprises inuites ont obtenu 99 674 000 \$ (37 %), les entreprises du Nunavut 18 660 000 \$ (7 %) et les autres entreprises 151 077 000 \$ (56 %).

Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Type	Attribuée	Inuites	Nunavut	Autres
2008-2009	269 411 \$ 100 %	99 674 \$ 37 %	18 660 \$ 7 %	151 077 \$ 56 %
2007-2008	193 317 \$ 100 %	59 395 \$ 31 %	16 371 \$ 8 %	117 551 \$ 61 %
2006-2007	138 019 \$ 100 %	67 559 \$ 49 %	8 347 \$ 6 %	62 113 \$ 45 %

Il vaut la peine de remarquer que la catégorie « Autres » de ce rapport comprend les contrats de soins spécialisés attribués par SSS et les contrats d'entretien d'aéroport attribués par DET à divers hameaux du Nunavut (corporations municipales), ainsi que les contrats de TI attribués par SCG. La catégorie de statut « autres entreprises » comprend toutes les autres entités qui, pour diverses raisons, ne peuvent être classées dans les catégories « entreprises inuites » ou « entreprises du Nunavut », comme c'est le cas de nombreux contrats attribués à des particuliers et des entités du Nunavut.

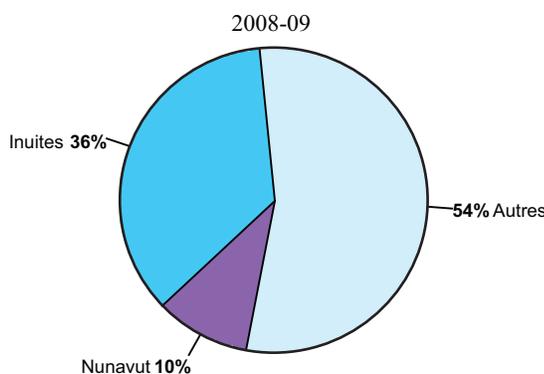
Si nous faisons abstraction des contrats attribués aux hameaux, aux corporations municipales et aux entités du même type, comme le Nunavut Arctic College, nous nous rendons compte qu'un nombre important des contrats attribués à des entités qui font partie de la catégorie « autres entreprises » représentent des secteurs commerciaux de l'économie du Nunavut qui sont désavantagés du point de vue concurrentiel, sinon sous-développés. Dans certains cas, nous remarquons que les volumes de l'économie du Nunavut sont insuffisants pour l'épanouissement et le maintien d'une industrie commerciale ou d'un secteur d'entreprise florissant. Les obstacles à surmonter pour réussir à pénétrer certains secteurs des affaires, et à y prospérer, comprennent ce qui suit : demande restreinte sur le marché local du Nunavut dont la population est relativement petite et éparpillée; coûts de transport sur un territoire très vaste; masse critique insuffisante d'ouvriers spécialisés, de gens de métier et de professionnels; volumes de vente ou livraison relativement à la mise en route; coûts d'installation en plus des coûts élevés d'exploitation d'une entreprise. Un tel milieu d'exploitation et une telle conjoncture du marché peuvent, dans certains secteurs commerciaux, créer des obstacles de taille pour les entrepreneurs du Nunavut.

On peut également considérer que la catégorie des autres entreprises peut répondre à d'autres possibilités de marché sous-développées au Nunavut pour des entrepreneurs du Nunavut. Parmi les catégories générales de biens et services consommés par le gouvernement qui concernent la catégorie des autres entrepreneurs, mentionnons l'informatique et les systèmes, les logiciels, les livres scolaires, les aides à la formation, les travaux d'architecture et d'ingénierie, la formation spécialisée et les services d'experts-conseils. On trouvera une liste des contrats attribués par le Gouvernement du Nunavut dans son rapport annuel d'activité sur les approvisionnements.

Pour l'exercice 2008-2009, la valeur de la part proportionnelle des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut combinées a augmenté de 5 %. En argent sonnante, cela représente une augmentation de 56 % ou 42,5 millions de dollars.

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon le volume » concerne tous les contrats par catégories de statut, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut
selon le volume



Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon le volume

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
2008-2009	1 521	100 %	545	36 %	150	10 %	826	54 %
2007-2008	1 442	100 %	534	37 %	112	8 %	796	55 %
2006-2007	1 053	100 %	410	39 %	63	6 %	580	55 %

Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent le volume (nombre) de contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut et aux autres entreprises.

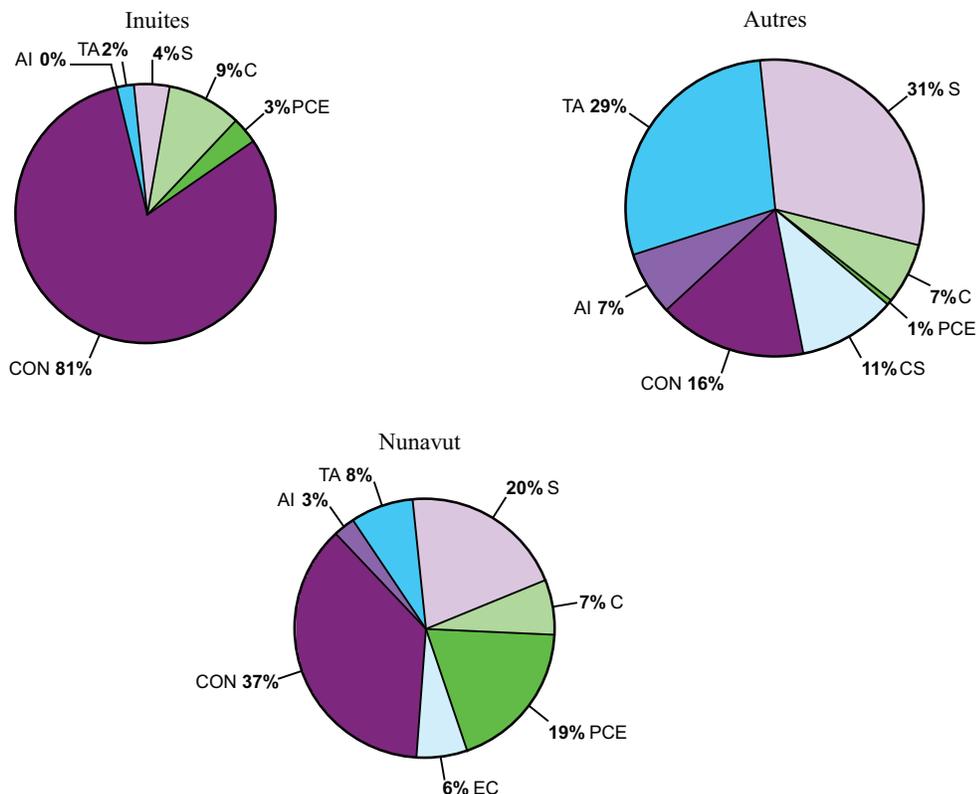
Le volume total de tous les contrats a été de 1 521. De ce nombre, 545 ont été attribués aux entreprises inuites (36 %), 150 aux entreprises du Nunavut (10 %) et 826 aux autres entreprises (54 %). Ces valeurs reflètent une augmentation de 5 % du nombre de contrats attribués. Les chiffres indiquent que les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu un nombre croissant de contrats (7,6 %), à un taux de croissance supérieur à l'augmentation du volume global de contrats pour l'exercice 2008-2009.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activité relatif aux contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par types — selon la valeur* » résume la répartition des types de contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par type selon la valeur 2008-2009



Répartition des contrats attribués par types — selon la valeur 2008-2009 (milliers)

Type	Attribuée		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	47 047 \$	17 %	2 100 \$	4 %	1 483 \$	3 %	43 464 \$	92 %
Architecture/ingénierie (AI)	11 187 \$	4 %	129 \$	1 %	472 \$	4 %	10 586 \$	95 %
Construction (CON)	111 589 \$	41 %	80 636 \$	72 %	6 905 \$	6 %	24 048 \$	22 %
Services d'experts-conseils (EC)	17 248 \$	6 %	-	-	1 205 \$	7 %	16 043 \$	93 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	7 866 \$	3 %	3 319 \$	42 %	3 519	45 %	1 028 \$	13 %
Commandes (C)	20 259 \$	8 %	9 155 \$	45 %	1 278 \$	6 %	9 826 \$	49 %
Services (S)	54 215 \$	20 %	4 335 \$	8 %	3 798 \$	7 %	46 082 \$	85 %
Total	269 411 \$	100 %	99 674 \$	37 %	18 660 \$	7 %	151 077 \$	56 %

2007-2008
(milliers)

Type	Attribuée		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	6 021 \$	3 %	2 601 \$	43 %	62 \$	1 %	3 358 \$	56 %
Architecture/ingénierie (AI)	4 866 \$	3 %	188 \$	4 %	40 \$	1 %	4 638 \$	95 %
Construction (CON)	37 914 \$	20 %	4 652 \$	12 %	9 915 \$	26 %	23 347 \$	62 %
Services d'experts-conseils (EC)	6 929 \$	4 %	533 \$	8 %	522 \$	8 %	5 874 \$	85 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	7 405 \$	4 %	3 984 \$	54 %	2 836 \$	38 %	585 \$	8 %
Commandes (C)	19 992 \$	10 %	8 750 \$	44 %	679 \$	3 %	10 563 \$	53 %
Services (S)	110 191 \$	57 %	38 687 \$	35 %	2 319 \$	2 %	69 185 \$	63 %
Total	193 318 \$	100 %	59 395 \$	31 %	16 373 \$	8 %	117 550 \$	61 %

2006-2007
(milliers)

Type	Attribuée		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	1 915 \$	1 %	967 \$	50 %	49 \$	3 %	899 \$	47 %
Architecture/ingénierie (AI)	3 698 \$	3 %	105 \$	3 %	108 \$	3 %	3 485 \$	94 %
Construction (CON)	67 055 \$	49 %	52 529 \$	78 %	3 876 \$	6 %	10 650 \$	16 %
Services d'experts-conseils (EC)	6 336 \$	5 %	132 \$	2 %	249 \$	4 %	5 955 \$	94 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	6 323 \$	5 %	3 195 \$	51 %	2 720 \$	43 %	408 \$	6 %
Commandes (C)	12 186 \$	9 %	6 798 \$	56 %	127 \$	1 %	5 261 \$	43 %
Services (S)	40 508 \$	29 %	3 833 \$	9 %	1 219 \$	3 %	35 456 \$	88 %
Total	138 021 \$	100 %	67 559 \$	49 %	8 348 \$	6 %	62 114 \$	45 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GDN aux entreprises inuites et du Nunavut et aux autres entreprises, selon leur valeur. Les tableaux ci-dessus indiquent les valeurs correspondant à chaque type de contrat. Les graphiques circulaires de la section précédente illustrent la répartition de l'argent des contrats aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, pour chaque type de contrat. Par exemple, sur 99 674 000 \$ attribués aux entreprises inuites, 81 % de cette somme a été consacrée à de gros travaux de construction.

Durant l'exercice 2006-2007, 78 % de la valeur des contrats concernait de gros travaux de construction et des services.

Durant l'exercice 2007-2008, 77 % de la valeur des contrats concernait de gros travaux de construction et des services. Bien que ces résultats soient semblables à ceux de l'année précédente, nous constatons une augmentation importante des contrats de services et une diminution importante des gros travaux de construction en 2008-2009.

Durant l'exercice 2008-2009, 78 % de la valeur des contrats concernait de gros travaux de construction, le transport aérien et les services. Comparativement à l'année précédente, les contrats de services ont diminué de près de 50 %.

En général, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu la plus grande partie du volume des contrats de transport aérien (75 %), ce qui ne représente toutefois que 7 % de la valeur.

Le tableau ci-dessus indique qu'alors que la valeur totale des contrats a augmenté (39 %) en 2008-2009, la valeur des contrats attribués aux autres entreprises n'a augmenté que de 29 %. En 2008-2009, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu une part proportionnelle croissante de la valeur des contrats attribués.

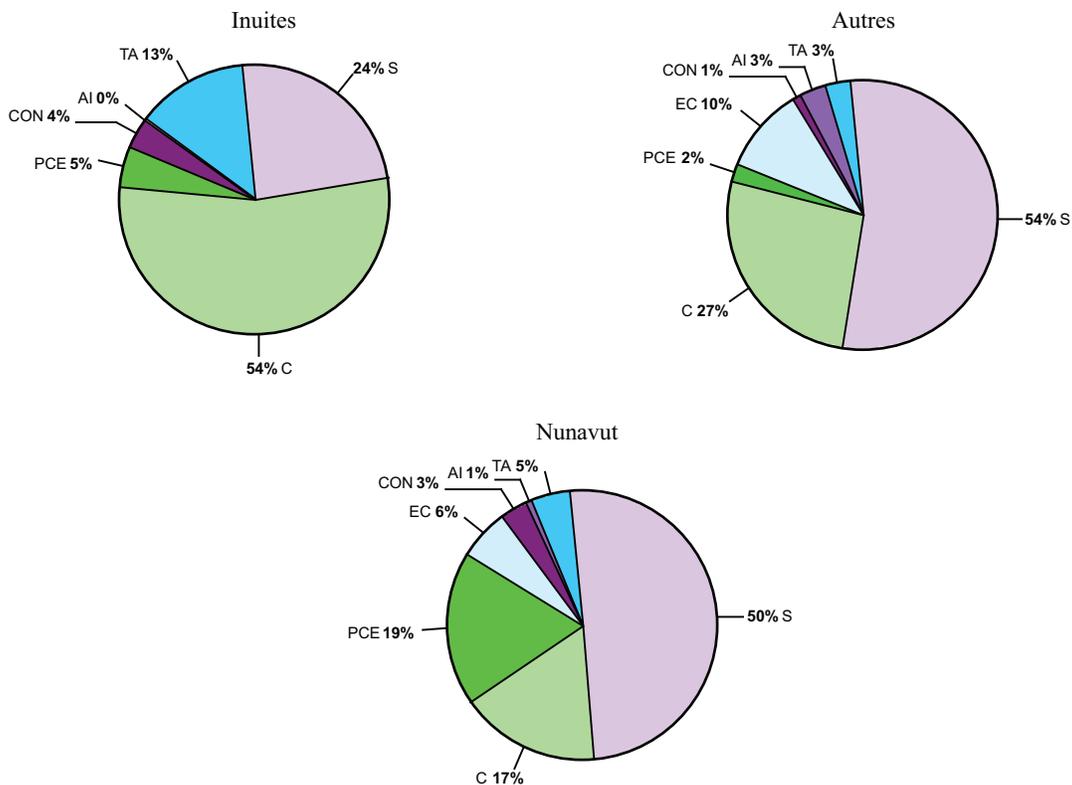
Les graphiques circulaires indiquent la proportion des contrats attribués aux entreprises inuites par type. Parmi tous les contrats qui ont été attribués aux entreprises inuites, 111 589 \$ ou 81 % d'entre eux concernaient d'importants travaux de construction.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activité relatif aux contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par types — selon le volume* » résume la répartition des types de contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par type selon le volume 2008-2009



Répartition des contrats attribués par types — selon le volume 2008-2009

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	106	7 %	73	69 %	7	7 %	26	25 %
Architecture/ingénierie (AI)	27	2 %	1	4 %	1	4 %	25	93 %
Construction (CON)	33	2 %	20	61 %	5	15 %	8	24 %
Services d'experts-conseils (EC)	94	6 %	-	-	9	10 %	85	90 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	73	5 %	27	37 %	28	38 %	18	25 %
Commandes (C)	539	35 %	294	55 %	25	5 %	220	41 %
Services (S)	649	43 %	130	20 %	75	12 %	444	68 %
Total	1 521	100 %	545	36 %	150	10 %	826	54 %

2007-2008

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	140	10 %	87	62 %	4	3 %	49	35 %
Architecture/ingénierie (AI)	24	2 %	1	4 %	1	4 %	22	92 %
Construction (CON)	16	1 %	6	38 %	5	31 %	5	31 %
Services d'experts-conseils (EC)	67	5 %	5	7 %	8	12	54	81 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	93	6 %	51	55 %	26	28 %	16	17 %
Commandes (C)	466	32 %	256	55 %	16	3 %	194	42 %
Services (S)	636	44 %	128	20 %	52	8 %	456	72 %
Total	1 442	100 %	534	37 %	112	8 %	796	55 %

2006-2007

Type	Attribuée		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	64	6 %	38	59 %	2	3 %	24	38 %
Architecture/ingénierie (AI)	23	2 %	2	9 %	1	4 %	20	87 %
Construction (CON)	15	1 %	12	80 %	2	13 %	1	7 %
Services d'experts-conseils (EC)	113	11 %	3	3 %	4	4 %	106	94 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	87	8 %	47	54 %	31	36 %	9	10 %
Commandes (C)	401	38 %	241	60 %	10	2 %	150	37 %
Services (S)	350	33 %	67	19 %	13	4 %	270	77 %
Total	1 053	100 %	410	39 %	63	6 %	580	55 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GDN aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, en fonction du volume. Le tableau ci-dessus indique les volumes correspondant à chaque type de contrat. Le graphique circulaire ci-dessus illustre le volume des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut et aux autres entreprises pour chaque type de contrat.

En 2006-2007, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont bien mené à terme les contrats de petits travaux de construction et d'entretien (90 % du total), transport aérien (63 % du total) et construction (93 % du total). En 2007-2008, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut ont perdu du terrain, mais ont généralement bien réussi dans ces catégories.

En 2008-2009, les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu une plus faible proportion des contrats d'architecture et d'ingénierie (7 %), de services (32 %) et de services d'experts-conseils. Ces chiffres sont stables depuis les trois (3) dernières années.

Au cours des trois (3) dernières années, les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu de 58 à 63 % des commandes.

Au cours des trois (3) dernières années, c'est dans les catégories de la construction, des petits travaux de construction et d'entretien et du transport aérien que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont le mieux réussi.

Pour les données des deux années ci-dessus, le volume des contrats attribués aux autres entreprises se situe entre 54 et 55 %. Par conséquent, même si le nombre de contrats augmente dans l'ensemble, le rapport du nombre de contrats attribués aux autres entreprises sur le nombre de contrats accordés aux entreprises inuites et du Nunavut demeure constant.

Si on examine de plus près le nombre de contrats attribués aux entreprises qui ne sont pas inuites ou du Nunavut, ou qui appartiennent à la catégorie « autres entreprises », les chiffres indiquent qu'un bon nombre d'entre elles offrent des services spécialisés comme la garde en milieu ouvert pour le ministère de la Justice, les soins en santé mentale, les soins spécialisés en établissement et les soins dentaires pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que des services de technologie de l'information pour le ministère des services communautaires et gouvernementaux. Les chiffres de la catégorie « autres entreprises » comprennent également les contrats signés avec le Nunavut Arctic College et les hameaux du Nunavut.

2. Types de contrat

Cette section du rapport porte sur l'analyse des types de contrats attribués divisés en trois grandes catégories de valeur :

contrats >5 000 \$ et <=25 000 \$

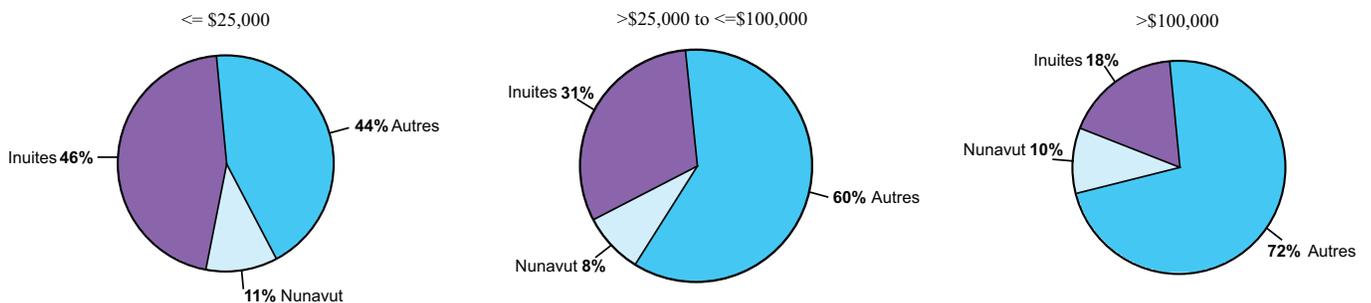
contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$

contrats >100 000 \$

Chaque tranche de valeurs a d'abord été analysée selon le volume et la valeur, puis analysée plus en profondeur selon le volume et la valeur pour les catégories « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs de valeurs — selon le volume — y compris les contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, y compris les contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs
selon le volume
y compris les contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009**



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume y compris les contrats d'approvisionnement en biens

2008-2009

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
<=25 000 \$	761	50 %	347	46 %	81	11 %	333	44 %
>25 000 \$ et <=100 000 \$	471	31 %	147	31 %	40	8 %	284	60 %
>100 000 \$	289	19 %	51	18 %	29	10 %	209	72 %
Total	1 521	100 %	545	36 %	150	10 %	826	54 %

2007-2008

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
<=25 000 \$	721	50 %	322	45 %	47	7 %	352	49 %
>25 000 \$ et <=100 000 \$	427	30 %	154	36 %	39	9 %	234	55 %
>100 000 \$	294	20 %	58	20 %	26	9 %	210	71 %
Total	1 442	100 %	534	37 %	112	8 %	796	55 %

2006-2007

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
<=25 000 \$	533	51 %	259	49 %	27	5 %	247	46 %
>25 000 \$ et <=100 000 \$	333	32 %	116	35 %	19	6 %	198	59 %
>100 000 \$	187	18 %	35	19 %	17	9 %	135	72 %
Total	1 053	100 %	410	39 %	63	6 %	580	55 %

Les tableaux ci-dessus illustrent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées sont tout à fait concurrentielles dans le cas des contrats inférieurs à 25 000 \$. À mesure que la valeur des contrats augmente, les entreprises inuites et du Nunavut n'obtiennent généralement pas autant de contrats. Cette analyse se vérifie dans les quatre derniers rapports.

Les graphiques circulaires et les tableaux ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut selon leur valeur en argent dans trois tranches de valeurs en argent. Ce qui suit est la proportion du nombre de contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut par tranches de valeurs en argent :

- 50 % du volume global des contrats avaient une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 57 % du volume de contrats dans cette tranche de valeurs. C'est une augmentation de 5 % par rapport à l'an dernier.
- 31 % des contrats avaient une valeur supérieure à 25 000 \$ mais inférieure ou égale à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 39 % (inuites, 31 % et Nunavut, 8 %) du volume de contrat de cette tranche de valeurs. C'est une diminution de 6 % par rapport à l'an dernier.
- 19 % des contrats attribués avaient une valeur supérieure à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 28 % du volume de ces contrats. C'est une diminution de 1 % par rapport à l'an dernier.

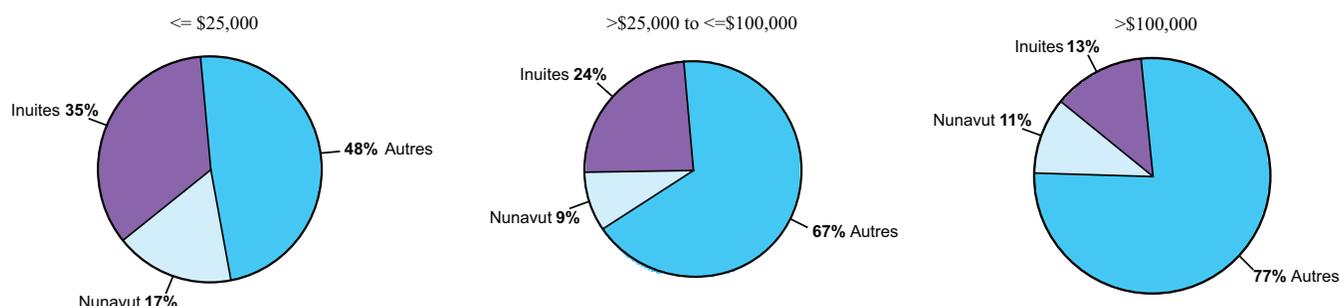
Pour les trois années concernées par ce rapport, les chiffres relatifs au volume sont à peu près constants : les contrats <25 000 \$ constituent environ 50 % des contrats. Les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu de 51 à 56 % de ces contrats.

- Les contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ constituent environ 30 % du volume total de contrats et les entreprises inuites et du Nunavut en ont obtenu de 39 à 45 %.
- Les contrats de plus de 100 000 \$ constituent environ 20 % du volume total et les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu de 28 à 29 % de ces contrats.

Analyse excluant les contrats d'approvisionnement en biens

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2008-2009



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2008-2009

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
≤25 000 \$	408	42 %	141	35 %	70	17 %	197	48 %
>25 000 \$ et ≤100 000 \$	330	34 %	79	24 %	29	9 %	222	67 %
>100 000 \$	244	25 %	31	13 %	26	11 %	187	77 %
Total	982	100 %	251	26 %	125	13 %	606	62 %

2007-2008

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
≤25 000 \$	402	41 %	140	35 %	35	9 %	227	56 %
>25 000 \$ et ≤100 000 \$	323	33 %	99	31 %	36	11 %	188	58 %
>100 000 \$	251	26 %	39	16 %	25	10 %	187	75 %
Total	976	100 %	278	28 %	96	10 %	602	62 %

2006-2007

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
≤25 000 \$	256	39 %	91	36 %	17	7 %	148	58 %
>25 000 \$ et ≤100 000 \$	234	36 %	56	24 %	19	8 %	159	68 %
>100 000 \$	162	25 %	22	14 %	17	10 %	123	76 %
Total	652	100 %	169	26 %	53	8 %	430	66 %

Si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, le nombre de contrats inférieurs à 25 000 \$ diminue d'environ 46 %. Le nombre de contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ diminue de 30 %. Le nombre de contrats supérieurs à 100 000 \$ diminue de seulement 16 %.

Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent plus de contrats d'approvisionnement en biens (C) à mesure que la valeur en argent augmente, contrairement aux contrats de services (S).

Les graphiques circulaires ci-dessus nous permettent d'examiner le nombre de contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens. Les contrats d'approvisionnement en biens représentent à eux seuls un volume de 539 ou 35 %.

Répercussions sur l'analyse des entreprises inuites lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

- Le volume des contrats >5 000 \$ et <=25 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 11 % quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 7 %.
- Le volume des contrats >100 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 5 %, sans les contrats d'approvisionnement en biens.

Répercussions sur l'analyse des entreprises du Nunavut lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

- Le volume des contrats >5 000 \$ et <=25 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs augmente de 6 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut augmente de 1 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats >100,000 \$ attribués aux entreprises du Nunavut augmente de 1 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

Répercussions sur l'analyse des autres entreprises lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

- Le volume des contrats >5 000 \$ et <=25 000 \$ attribués aux autres entreprises augmente de 4 %.
- Le volume des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux autres entreprises augmente de 7 %.
- Le volume des contrats >100 000 \$ attribués aux autres entreprises augmente de 5 %.

Pour les exercices 2008-2009 et 2007-2008 nous observons généralement que, si on soustrait le volume des contrats d'approvisionnement en biens du volume total de contrats, les entreprises inuites ont obtenu une plus faible proportion de contrats, alors que les celles du Nunavut et les autres entreprises ont obtenu une plus grande proportion de contrats. Les chiffres de 2006-2007 sur les volumes viennent également confirmer cette observation.

En général, les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande part de contrats en pourcentage lorsque les contrats d'approvisionnement en biens figurent dans les statistiques sur les contrats. Par conséquent, nous pouvons conclure que les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats de services.

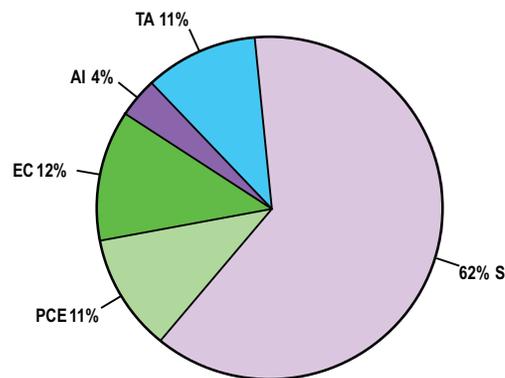
Les entreprises inuites obtiennent également environ la moitié des contrats d'approvisionnement en biens dans les tranches de valeurs supérieures à 25 000 \$ et à 100 000 \$. Cette constatation donne à penser que les entreprises inuites sont en mesure de fournir une grande quantité de biens au GDN. La plupart des appels d'offres pour les contrats d'approvisionnements en biens sont publiés dans les médias.

Analyse par types de contrat

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par types — selon la valeur — pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des valeurs supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par type
selon la valeur
pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Répartition des contrats attribués — selon la valeur pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Transport aérien (TA)	1 817 \$	11 %	2 264 \$	13 %	1 188 \$	10 %
Architecture/ingénierie (AI)	656 \$	4 %	295 \$	2 %	520 \$	4 %
Services d'experts-conseils (EC)	2 108 \$	12 %	2 198 \$	13 %	2 512 \$	21 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	1 886 \$	11 %	2 364 \$	14 %	2 435 \$	20 %
Services (S)	10 693 \$	62 %	10 167 \$	59 %	5 543 \$	45 %
Total	17 160 \$	100 %	17 288 \$	100 %	12 198 \$	100 %

85 % de la valeur des contrats dans cette tranche de valeurs concerne les services d'experts-conseils, les petits travaux de construction et d'entretien (surtout les dépenses de F/E) et des services généraux.

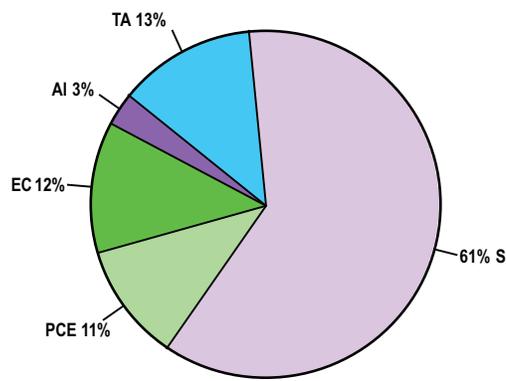
Le tableau ci-dessus révèle que les contrats de transport aérien ont diminué en valeur de 20 % de 2007-2008 à 2008-2009. Les dépenses dans ce secteur ont été particulièrement élevées en 2007-2008, surtout en raison des déplacements pour activités sportives. Les chiffres de 2008-2009 concordent davantage avec ceux de 2006-2007 et représentent les dépenses d'exploitation habituelles dans ce secteur.

En 2007-2008, les contrats de services ont beaucoup augmenté (83 %) et sont restés élevés en 2008-2009.

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par types — selon le volume — pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par type
selon le volume
pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume
 pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

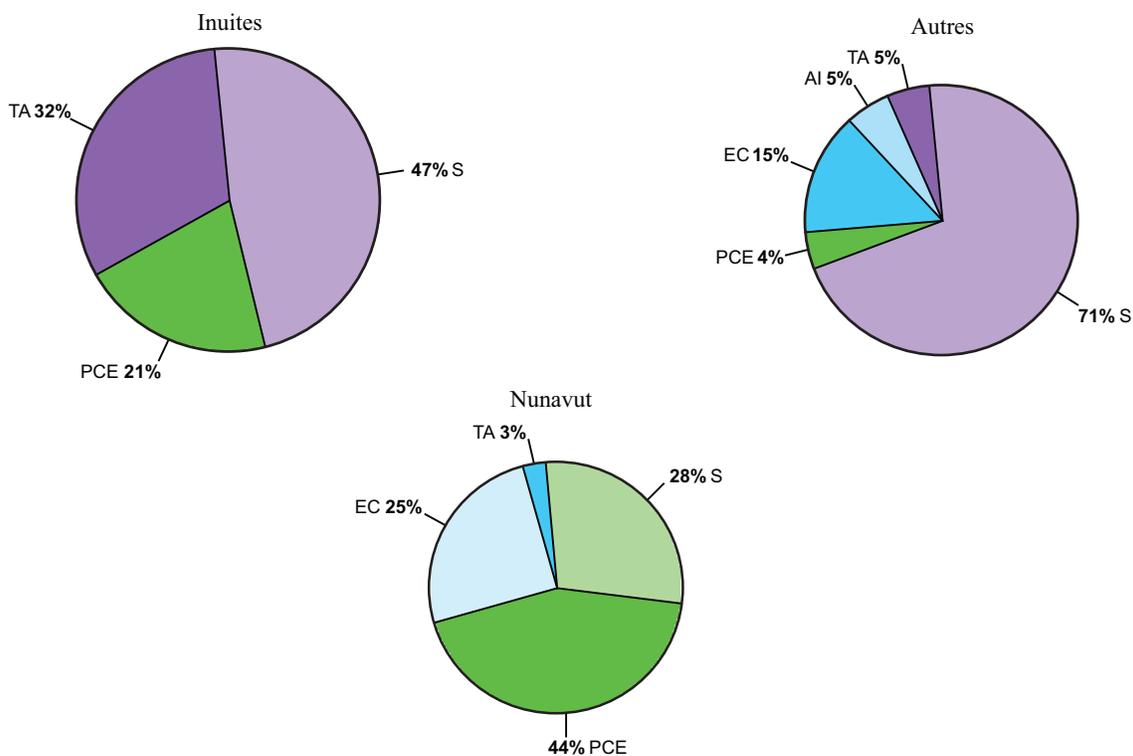
Type	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Transport aérien (TA)	42	13 %	50	15 %	27	12 %
Architecture/ingénierie (AI)	10	3 %	4	1 %	8	3 %
Services d'experts-conseils (EC)	40	12 %	37	11 %	49	21 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	36	11 %	44	14 %	44	19 %
Services (S)	200	61 %	188	58 %	105	45 %
Total	328	100 %	323	100 %	233	100 %

84 % du volume des contrats dans cette tranche de valeurs concernent les services d'experts-conseils, les petits travaux de construction et d'entretien (surtout les dépenses de F/E) et des services généraux.

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par catégories de statut — selon la valeur — pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par catégories de statut dans la tranche de valeurs des contrats supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par catégories de statut selon la valeur
pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Cette section concerne les contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent la répartition des contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, par types de contrat. Parmi tous les contrats attribués aux entreprises inuites, le plus grand nombre étaient des contrats de services, suivis par des contrats de petits travaux de construction puis des contrats de transport aérien. Ce graphique révèle que les entreprises inuites n'obtiennent pas de contrat de services d'experts-conseils ni de contrats d'architecture et d'ingénierie dans cette tranche de valeurs en argent. Cette constatation est la même pour les deux (2) dernières années.

Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 91 % de la valeur des contrats de petits travaux de construction et d'entretien en 2005-2006. En 2006-2007, cette proportion est passée à 94 %, ce qui représente une petite augmentation de 3 %. En 2007-2008, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 79 % de ces contrats, ce qui représente une diminution de 15 % de la part proportionnelle, soit une valeur de 425 000 \$. En 2008-2009, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu seulement 72 % de la valeur de ces contrats.

La valeur des contrats attribués aux autres entreprises en 2008-2009 concerne surtout des contrats d'architecture et d'ingénierie, de services généraux et de services d'experts-conseils. Ces contrats représentent 64 % de la valeur totale de tous les contrats dans cette tranche de valeurs.

Répartition des contrats par catégories de statut — selon la valeur pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

2008-2009

(milliers)

Type	Attribuée	Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	1 817 \$	1 164 \$	64 %	41 \$	2 %	612 \$	34 %
Architecture/ingénierie (AI)	656 \$	-	-	-	-	656 \$	100 %
Services d'experts-conseils (EC)	2 108 \$	-	-	345 \$	16 %	1 763 \$	84 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	1 887 \$	751 \$	40 %	601 \$	32 %	535 \$	28 %
Services (S)	10 692 \$	1 730 \$	16 %	391 \$	4 %	8 571 \$	80 %
Total	17 160 \$	3 645 \$	21 %	1 378 \$	8 %	12 137 \$	71 %

2007-2008

(milliers)

Type	Attribuée	Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	2 264 \$	897 \$	40 %	40 \$	2 %	1 327 \$	59 %
Architecture/ingénierie (AI)	295 \$	-	-	40 \$	14 %	255 \$	86 %
Services d'experts-conseils (EC)	2 198 \$	200 \$	9 %	522 \$	24 %	1 476 \$	67 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	2 364 \$	1 396 \$	59 %	473 \$	20 %	495 \$	21 %
Services (S)	10 166 \$	2 342 \$	23 %	967 \$	10 %	6 857 \$	67 %
Total	17 287 \$	4 835 \$	28 %	2 042 \$	12 %	10 410 \$	60 %

2006-2007

(milliers)

Type	Attribuée	Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	1 188 \$	458 \$	39 %	35 \$	3 %	695 \$	59 %
Architecture/ingénierie (AI)	520 \$	105 \$	20 %	-	-	415 \$	80 %
Services d'experts-conseils (EC)	2 512 \$	93 \$	4 %	94 \$	4 %	2 325 \$	93 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	2 435 \$	1 636 \$	67 %	658 \$	27 %	141 \$	6 %
Services (S)	5 543 \$	395 \$	7 %	280 \$	5 %	4 868 \$	88 %
Total	12 198 \$	2 687 \$	22 %	1 067 \$	9 %	8 444 \$	69 %

La tendance des trois années indique que les contrats attribués aux « autres entreprises » concernent surtout des services d'architecture et d'ingénierie, des services et des services d'experts-conseils. Les entreprises inuites réussissent mieux dans les domaines du transport aérien et des petits travaux de construction et d'entretien.

Analyse de tous les contrats de 2008-2009 >25 000 \$ et <=100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

En ce qui concerne les contrats de cette tranche de valeurs, 21 % de la valeur totale a été attribuée aux entreprises inuites et 8 % aux entreprises du Nunavut. La proportion de 71 % qui reste a été attribuée aux entreprises qui ne sont pas inscrites à NTI ni au GDN en vertu de la politique NNI. Cela ne signifie pas que les entreprises de la catégorie « autres entreprises » se trouvent en dehors du Nunavut. Au contraire, de nombreuses entreprises du Nunavut ne se sont pas inscrites au rajustement des soumissions. En outre, des particuliers, des hameaux, des sociétés et d'autres entités ne s'y inscrivent pas en raison de la nature de leur entreprise. Par exemple, les hameaux ne peuvent pas s'inscrire pour un rajustement des soumissions en vertu de la politique NNI. De même, des particuliers doivent être inscrits comme entreprise avant de pouvoir s'inscrire en vertu de la politique NNI ou au NTI.

Entreprises inuites

Par rapport à 2007-2008, la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 25 %, celle des entreprises du Nunavut a diminué de 33 % et celle des autres entreprises a augmenté de 17 %.

Les types de contrats attribués aux entreprises inuites qui ont beaucoup augmenté en termes de valeur de 2007-2008 à 2008-2009 sont les contrats de transport aérien et de services. Les tableaux révèlent que ceci est vrai pour les trois derniers exercices financiers. La croissance dans cette catégorie a été constante.

Dans le cas des contrats de services, la valeur des contrats attribués a augmenté de 5 %. Les entreprises inuites ont obtenu 16 % de la valeur en argent des contrats de services en 2008-2009 comparativement à 23 % en 2007-2008.

- Les contrats de petits travaux de construction et d'entretien sont passés de 59 % à 40 %.
- Les contrats de transport aérien sont passés de 40 % à 64 %.
- Les contrats de services sont passés de 23 % à 16 %.

Dans l'ensemble, la valeur attribuée aux entreprises inuites est passée de 28 % en 2007-2008 à 21 % en 2008-2009.

Entreprises du Nunavut

La part proportionnelle de la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut est passée de 12 % en 2007-2008 à 8 % en 2008-2009, ce qui correspond à une diminution de 4 %. Le changement s'est surtout produit dans les contrats de petits travaux de construction et d'entretien et dans les contrats d'architecture et d'ingénierie.

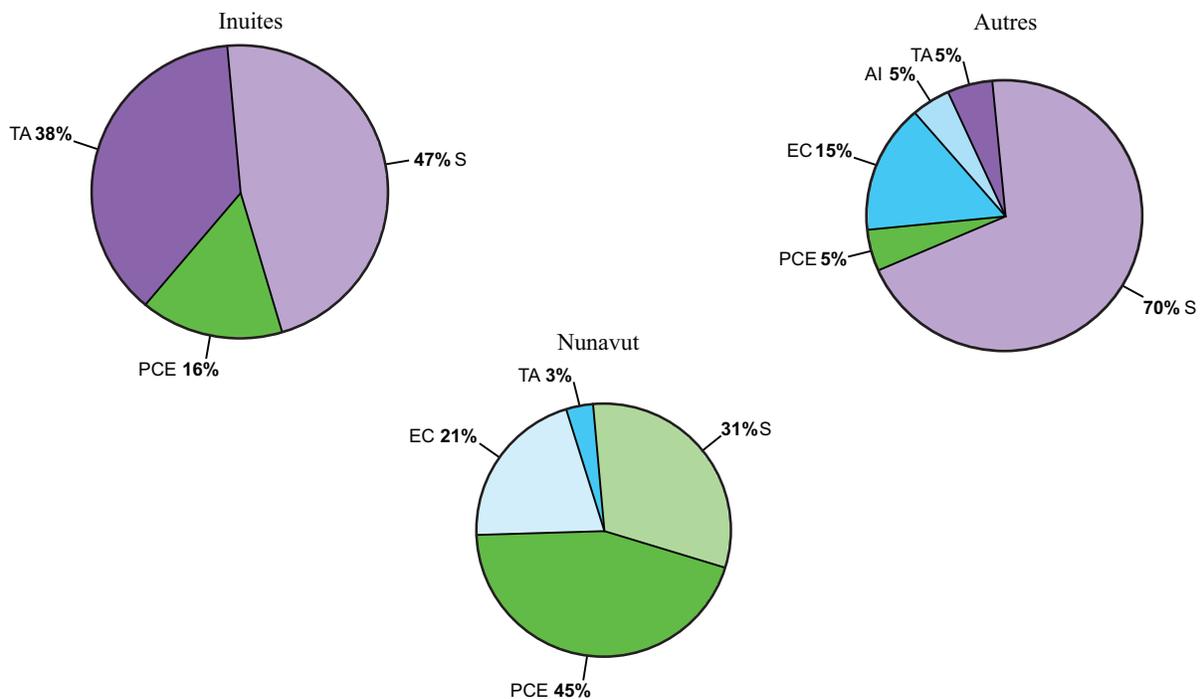
Autres entreprises

Dans l'ensemble, la part proportionnelle de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 11 %. La valeur en argent des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté dans toutes les catégories sauf celle du transport aérien. Cette augmentation générale peut être attribuable au climat économique au Canada. Avec la diminution du nombre d'emplois au sud du Canada, la plupart des entreprises soumissionnent agressivement en vue d'obtenir des contrats en dehors de leur marché habituel. En 2007-2008, lorsque la situation économique était très favorable, il était souvent difficile d'attirer des entreprises intéressées à répondre aux appels d'offres. Les entrepreneurs avaient suffisamment de quoi se tenir occupés dans les provinces du sud du Canada.

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par tranches de valeurs — selon le volume — pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par catégories de statut selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par catégories de statut
selon le volume
pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activité relatif aux contrats

Répartition des contrats par catégories de statut — selon le volume
pour les contrats >25 000 \$ et ≤100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2008-2009

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	42	13 %	29	69 %	1	2 %	12	29 %
Architecture/ingénierie (AI)	10	3 %	-	-	-	-	10	100 %
Services d'experts-conseils (EC)	40	12 %	-	-	6	15 %	34	85 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	36	11 %	12	33 %	13	36 %	11	31 %
Services (S)	200	61 %	36	18 %	9	5 %	155	78 %
Total	328	100 %	77	23 %	29	9 %	222	68 %

2007-2008

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	50	15 %	25	50 %	1	2 %	24	48 %
Architecture/ingénierie (AI)	4	1 %	-	-	1	25 %	3	75 %
Services d'experts-conseils (EC)	37	11 %	3	8 %	8	22 %	26	70 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	44	14 %	27	61 %	7	16 %	10	23 %
Services (S)	188	58 %	44	23 %	19	10 %	125	66 %
Total	323	100 %	99	31 %	36	11 %	188	58 %

2006-2007

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	27	12 %	12	44 %	1	4 %	14	52 %
Architecture/ingénierie (AI)	8	3 %	2	25 %	-	-	6	75 %
Services d'experts-conseils (EC)	49	21 %	1	2 %	2	4 %	46	94 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	44	19 %	30	68 %	11	25 %	3	7 %
Services (S)	105	45 %	10	10 %	5	5 %	90	86 %
Total	233	100 %	55	24 %	19	8 %	159	68 %

Les graphiques circulaires ci-dessus révèlent la proportion de contrats attribués par types à chaque catégorie de statut. Parmi tous les contrats attribués aux entreprises inuites, 47 % étaient des contrats de services, ce qui représente 11 % de tous les contrats attribués dans cette tranche de valeurs. Au cours du dernier exercice financier, 2007-2008, les contrats de services attribués aux entreprises inuites représentent 14 % de tous les contrats attribués. Les contrats de services attribués aux entreprises inuites ont diminué de 26 % en valeur et de 18 % en volume.

Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 42 % du volume des contrats attribués durant l'exercice financier 2007-2008 comparativement à 32 % au cours de l'exercice financier 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 10 %. Les contrats attribués aux autres entreprises ont diminué de 10 %.

En 2008-2009, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 32 % du volume de contrats. C'est une diminution de 10 % par rapport à 2007-2008.

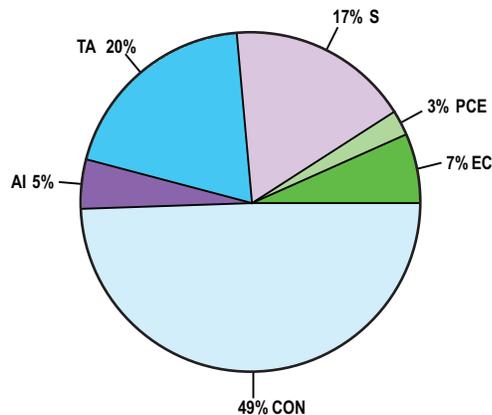
Depuis 2006-2007, les entreprises inuites ont obtenu beaucoup plus de contrats de transport aérien et de services dans la tranche de valeurs >25 000 \$ et ≤100 000 \$.

Les entreprises du Nunavut ont profité d'une augmentation marquée de, 2007-2008 à 2008-2009, du nombre de contrats de petits travaux de construction et d'entretien. Il vaut la peine de rappeler, toutefois, que les contrats attribués aux entreprises du Nunavut qui sont également des entreprises inuites sont comptés dans la catégorie de statut des entreprises inuites.

Contrats >100 000 \$ par types selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par types — selon la valeur — pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par types selon la valeur pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par type
selon la valeur
pour les contrats >100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009**



Répartition des contrats par types — selon la valeur
pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
(milliers)

Type	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Transport aérien (TA)	44 354 \$ 20 %	2 609 \$ 2 %	206 \$ -
Architecture/ingénierie (AI)	10 493 \$ 5 %	4 476 \$ 3 %	3 106 \$ 3 %
Construction (CON)	111 494 \$ 49 %	37 914 \$ 25 %	66 962 \$ 61 %
Services d'experts-conseils (EC)	14 914 \$ 7 %	4 430 \$ 3 %	3 080 \$ 3 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	5 674 \$ 3 %	4 624 \$ 3 %	3 403 \$ 3 %
Services (S)	39 382 \$ 17 %	96 235 \$ 64 %	33 209 \$ 30 %
Total	226 311 \$ 100 %	150 288 \$ 100 %	109 966 \$ 100 %

Cette section concerne les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent la répartition des contrats par types, selon la valeur en argent.

En 2006-2007, 91 % de la valeur des contrats dans cette tranche de valeurs correspondait à des contrats de gros travaux de construction (projets d'immobilisations) et de services généraux. En 2007-2008, ce total combiné a légèrement diminué à 89 %.

La petite proportion de contrats de transport aérien, d'architecture et d'ingénierie, de services d'experts-conseils et de petits travaux de construction reflète les valeurs habituellement faibles de ces types de contrats. Toutefois, pour l'exercice financier 2008-2009, les contrats d'évacuation médicale d'urgence ont été signalés dans la catégorie des transports aériens.

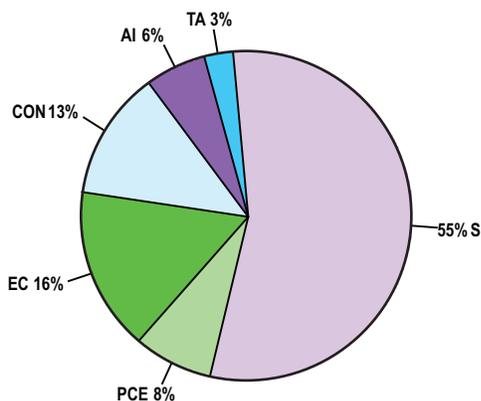
La valeur relativement faible des contrats d'architecture et d'ingénierie reflète le volume relativement bas de ce type d'activité par rapport aux travaux de construction et à la planification de projets d'immobilisations. La valeur des deux catégories, soit les services d'architecture et d'ingénierie et les travaux de construction, est élevée cette année. Le ministère de l'Éducation a investi beaucoup d'argent dans les infrastructures. (Reportez-vous au Rapport d'activité relatif aux approvisionnements.)

Le type de contrats concernant les petits travaux de construction et d'entretien concerne généralement les contrats qui ne devraient pas dépasser 100 000 \$. Toutefois, la valeur des contrats annuels d'entretien « selon les besoins » couvrant une période de deux ou trois ans excède les 100 000 \$.

Contrats >100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par types — selon le volume — pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par types, selon le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par type
selon le volume
pour les contrats >100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009**



Répartition des contrats par types — selon le volume pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Transport aérien (TA)	7	3 %	10	4 %	2	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	14	6 %	14	6 %	10	6 %
Construction	31	13 %	16	6 %	14	9 %
Services d'experts-conseils (EC)	39	16 %	13	5 %	11	7 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	19	8 %	22	9 %	15	9 %
Services (S)	134	55 %	176	70 %	110	68 %
Total	244	100 %	251	100 %	162	100 %

Cette section concerne le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

19 % du volume et 54 % de la valeur de contrats de cette tranche de valeurs concerne les services d'architecture et d'ingénierie et les gros travaux de construction (contrats pour des projets d'immobilisations).

Dans cette tranche de valeurs, 8 % du volume et 3 % de la valeur des contrats concerne des petits travaux de construction et d'entretien. Ceci est constant depuis les trois dernières années et reflète la valeur relativement faible de ce type de contrat. Toutefois, les contrats d'activités de construction et d'entretien « selon les besoins » qui s'étendent sur plusieurs années peuvent parfois dépasser les 100 000 \$.

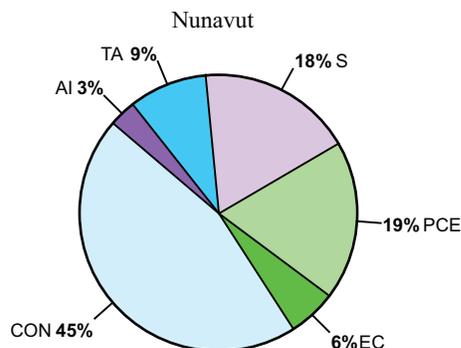
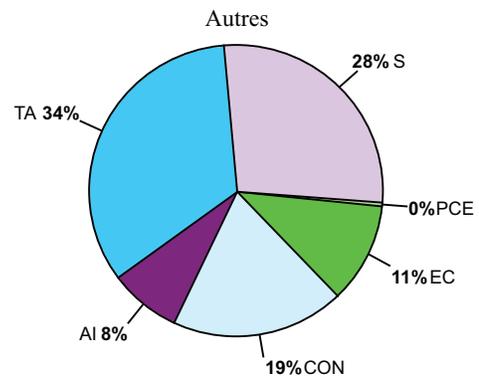
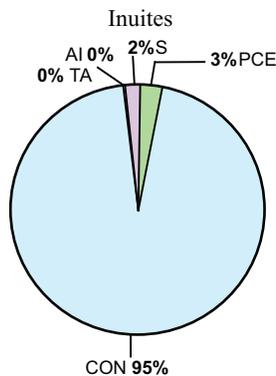
Dans cette tranche de valeurs, 55 % du volume et 17 % de la valeur des contrats concerne des contrats de services. Toutefois, la plupart de ces contrats seraient normalement considérés comme des services hors norme.

La petite proportion, en volume, des contrats de transport aérien et de services d'experts-conseils reflète la valeur habituellement faible de ces types de contrats. Nous remarquons que les services d'experts-conseils ont beaucoup augmenté en volume durant l'exercice financier 2008-2009.

Contrats >100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par catégories de statut — selon la valeur — pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par catégories de statut selon la valeur des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par catégories de statut
selon la valeur
pour les contrats >100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Les graphiques circulaires ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués par types dans les catégories de statut « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

Répartition des contrats par catégories de statut — selon la valeur pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2008-2009

(milliers)

Type	Attribuée		Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	44 354 \$	20 %	217 \$	-	1 400 \$	3 %	42 737 \$	96 %
Architecture/ingénierie (AI)	10 493 \$	5 %	129 \$	1 %	472 \$	4 %	9 892 \$	94 %
Construction (CON)	111 494 \$	49 %	80 541 \$	72 %	6 905 \$	6 %	24 048 \$	22 %
Services d'experts-conseils (EC)	14 914 \$	7 %	-	-	860 \$	6 %	14 054 \$	94 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	5 675 \$	3 %	2 410 \$	42 %	2 831 \$	50 %	434 \$	8 %
Services (S)	39 382 \$	17 %	1 548 \$	4 %	2 743 \$	7 %	35 091 \$	89 %
Total	226 312 \$	100 %	84 845 \$	37 %	15 211 \$	7 %	126 256 \$	56 %

2007-2008

(milliers)

Type	Attribuée		Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 609 \$	2 %	872 \$	33 %	-	-	1 737 \$	67 %
Architecture/ingénierie (AI)	4 476 \$	3 %	188 \$	4 %	-	-	4 288 \$	96 %
Construction	37 914 \$	25 %	4 652 \$	12 %	9 915 \$	26 %	23 347 \$	62 %
Services d'experts-conseils (EC)	4 430 \$	3 %	333 \$	8 %	-	-	4 097 \$	92 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	4 624 \$	3 %	2 389 \$	52 %	2 235 \$	48 %	-	-
Services (S)	96 235 \$	64 %	35 481 \$	37 %	1 021 \$	1 %	59 733 \$	62 %
Total	150 288 \$	100 %	43 915 \$	29 %	13 171 \$	9 %	93 202 \$	62 %

2006-2007

(milliers)

Type	Attribuée		Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	206 \$	-	206 \$	100 %	-	-	-	-
Architecture/ingénierie (AI)	3 107 \$	3 %	-	-	108 \$	3 %	2 999 \$	97 %
Construction	66 962 \$	61 %	52 436 \$	78 %	3 876 \$	6 %	10 650 \$	16 %
Services d'experts-conseils (EC)	3 080 \$	3 %	-	-	144 \$	5 %	2 936 \$	95 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	3 404 \$	3 %	1 389 \$	41 %	1 828 \$	54 %	187 \$	5 %
Services (S)	33 209 \$	30 %	2 783 \$	8 %	892 \$	3 %	29 534 \$	89 %
Total	109 968 \$	100 %	56 814 \$	52 %	6 848 \$	6 %	46 306 \$	42 %

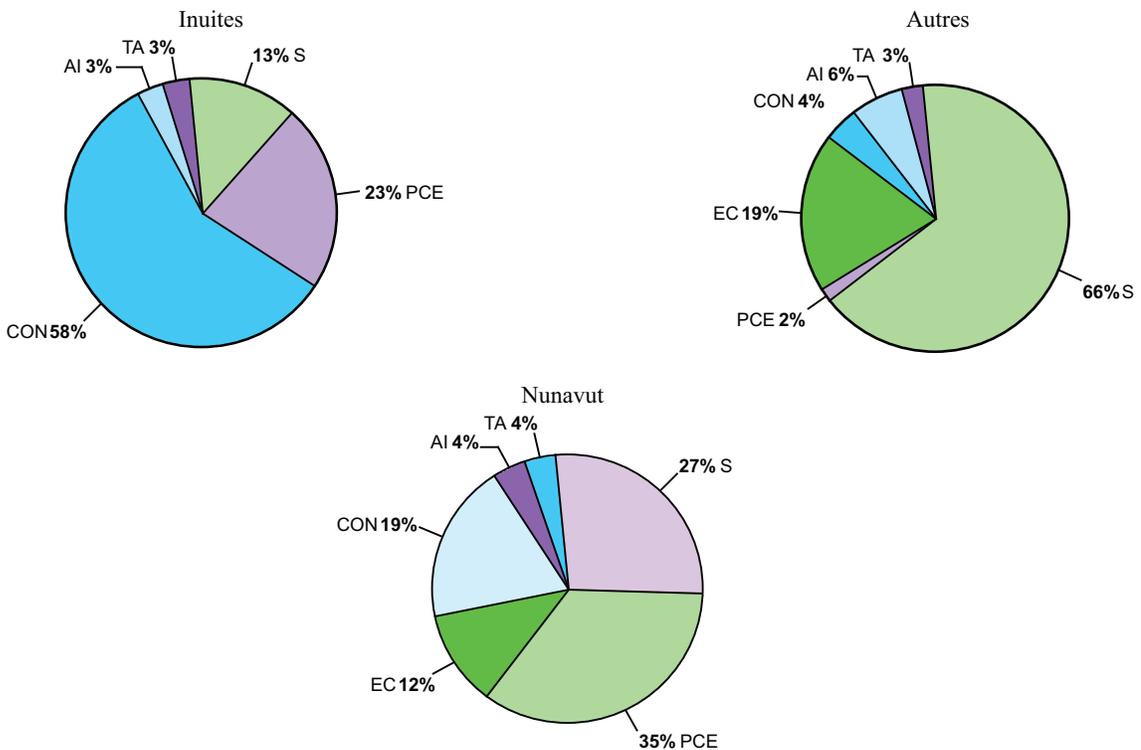
Pour l'année 2008-2009, par rapport à la totalité des contrats, la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 8 %. En termes d'argent sonnante, cela représente une augmentation de 93 % de la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites. La valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 15 % et la valeur de ceux attribués aux autres entreprises a augmenté de 35 %. Les entreprises inuites ont vu leurs revenus provenant des contrats de gros travaux de construction augmenter tout en constatant une diminution importante des contrats de services et de transport aérien obtenus.

Pour la première fois en 3 ans, les entreprises du Nunavut ont obtenu des contrats de transport aérien supérieurs à 100 000 \$. De nombreuses entreprises du Nunavut qui ont obtenu des contrats de transport aérien étaient également des entreprises inuites et les données de ces dernières figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

Contrats >100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par catégories de statut — selon le volume — pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats par catégories de statut selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par catégories de statut
selon le volume
pour les contrats >100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Parmi les 31 contrats attribués aux entreprises inuites, 58 % étaient des contrats de construction et 37 % des contrats de petits travaux de construction et d'entretien. Les entreprises du Nunavut ont obtenu 26 des 244 contrats (11 %), et 54 % d'entre eux étaient des contrats de gros travaux de construction et de petits travaux de construction et d'entretien.

Répartition de contrat par catégories de statut — selon le volume
pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2008-2009

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	7	3 %	1	14 %	1	14 %	5	71 %
Architecture/ingénierie (AI)	14	6 %	1	7 %	1	7 %	12	86 %
Construction (CON)	31	13 %	18	58 %	5	16 %	8	26 %
Services d'experts-conseils (EC)	39	16 %	-	-	3	8 %	36	92 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	19	8 %	7	37 %	9	47 %	3	16 %
Services (S)	134	55 %	4	3 %	7	5 %	123	92 %
Total	244	100 %	31	13 %	26	11 %	187	77 %

2007-2008

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	10	4 %	2	20 %	-	-	8	80 %
Architecture/ingénierie (AI)	14	6 %	1	7 %	-	-	13	93 %
Construction	16	6 %	6	38 %	5	31 %	5	31 %
Services d'experts-conseils (EC)	13	5 %	2	15 %	-	-	11	85 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	22	9 %	10	45 %	12	55 %	-	-
Services (S)	176	70 %	18	10 %	8	5 %	150	85 %
Total	251	100 %	39	16 %	25	10 %	187	75 %

2006-2007

Type	Attribués		Inuites		Nunavut		Autres	
Transport aérien (TA)	2	1 %	2	100 %	-	-	-	-
Architecture/ingénierie (AI)	10	6 %	-	-	1	10 %	9	90 %
Construction	14	9 %	11	79 %	2	14 %	1	7 %
Services d'experts-conseils (EC)	11	7 %	-	-	1	9 %	10	91 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	15	9 %	5	33 %	9	60 %	1	7 %
Services (S)	110	68 %	4	4 %	4	4 %	102	93 %
Total	162	100 %	22	14 %	17	10 %	123	76 %

Pour l'exercice financier 2008-2009, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits parmi la totalité des contrats a diminué de 3 % et le volume de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 1 %. Le volume de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 2 %.

Nous constatons une tendance sur trois ans pour ce qui est du volume de contrats dans cette catégorie. Les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 15 % de ces contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 10 % et les autres entreprises ont obtenu 75 % du volume de ces contrats.

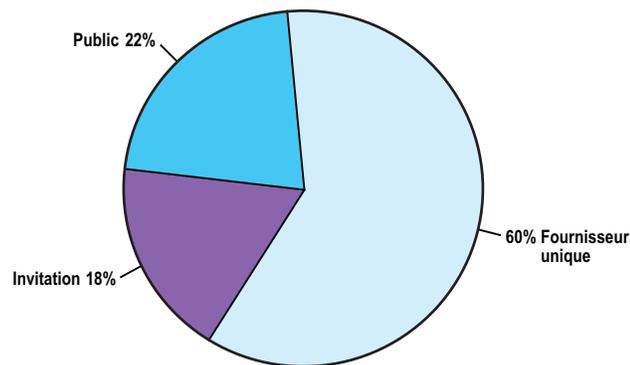
Les autres entreprises non inscrites ont obtenu 92 % des contrats de services d'experts-conseils en 2008-2009 et 92 % des contrats de services.

Les entreprises inuites avaient obtenu 100 % des contrats de transport aérien en 2006-2007 alors qu'elles n'ont obtenu que 20 % de ces contrats durant l'exercice financier 2007-2008. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie en 2008-2009 avec une autre diminution de 6 %.

3. Modes d'attribution des contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par modes d'attribution* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution — selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par modes d'attribution des contrats
selon la valeur
2008-2009



Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par modes d'attribution — selon la valeur (milliers)

Année	Attribuée	Appels d'offres publics		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2008-2009	14 013 \$	3 057 \$	22 %	2 511 \$	18 %	8 445 \$	60 %
2007-2008	14 302 \$	3 545 \$	25 %	2 978 \$	21 %	7 779 \$	54 %
2006-2007	12 292 \$	3 115 \$	25 %	2 545 \$	21 %	6 632 \$	54 %

Cette section porte sur l'analyse des contrats (**25 000 \$ et plus**), à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des extensions de contrat et des contrats en vertu d'une COC par un mode d'attribution selon deux tranches de valeurs. Les contrats sont attribués après un appel d'offres ou demande de soumissions, concurrentiel ou non. Le terme « concurrentiel » signifie que plus d'une entreprise soumissionne. On procède par invitation ou par publication dans les médias. Le terme « non concurrentiel » signifie que seulement une entreprise soumissionne. C'est ce qu'on désigne habituellement sous l'appellation « fournisseur unique ». La valeur et le volume des fournisseurs uniques feront l'objet d'une analyse subséquente dans cette section.

En vertu de la politique d'approvisionnement du GDN, les appels d'offres sont requis pour tout achat de biens ou de services d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et de travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. On a recours aux demandes de soumissions pour l'achat de biens et services d'une valeur supérieure à 5 000 \$ mais inférieure à 25 000 \$, ce qui comprend également les travaux de construction d'une valeur inférieure à 100 000 \$.

La Loi sur la gestion des finances publiques — Règlement sur les contrats du gouvernement, décrit à l'article 10 le critère pour attribuer un contrat à un fournisseur unique. Il est permis de faire appel à un fournisseur unique *lorsqu'on a des motifs raisonnables de croire qu'existe l'une des situations suivantes* :

a) les biens, les services ou la construction sont requis d'urgence et tout retard serait préjudiciable à l'intérêt public;

b) une seule partie est disponible et susceptible d'exécuter le contrat (par exemple une convention de mise à jour d'un logiciel et autres propriétés intellectuelles, source d'électricité, etc.);

c) le contrat est un contrat d'ingénierie ou d'architecture dont la valeur ne dépassera pas 25 000 \$ ou est un contrat de toute autre nature dont la valeur ne dépassera pas 5 000 \$.

Une part importante des contrats à fournisseur unique est attribuée pour ce qui suit :

Soins résidentiels spécialisés, ministère de la Santé

Cours de formation offerts par l'entreprise propriétaire, y compris le NAC

Contrats attribués aux hameaux pour divers travaux comme l'exploitation de l'aéroport

Soins dentaires

Logiciel exclusif et contrat de mise à jour du logiciel

Logiciel exclusif et contrat de mise à jour de l'appareillage hospitalier

Services d'audiologie, ministère de la Santé et des Services sociaux

Technologie de l'information, travaux d'ingénierie professionnels et services de gestion de projets

En 2008-2009, sur la valeur totale des contrats de 14 013 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 5 568 000 \$ ont été attribués après appel d'offres ou demande de propositions public ou sur invitation (40 %), et 8 445 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (60 %). C'est ce qu'illustre le graphique circulaire ci-dessus. En pourcentage, dans cette catégorie de valeurs, cela représente une augmentation proportionnelle de 8,5 % de la valeur des contrats à fournisseur unique.

À titre de ministère responsable de l'approvisionnement, nous nous efforçons de faire en sorte que le gouvernement du Nunavut en obtienne plus le plus possible pour son argent. Cela n'est possible que par le biais des appels d'offres publics concurrentiels. Toutefois, il existe des situations légitimes où ce n'est pas possible et où il faut faire appel à un fournisseur unique.

La réglementation sur les contrats d'approvisionnement du gouvernement du Nunavut permet l'attribution d'un contrat à un fournisseur unique dans l'un ou l'autre des cas suivants :

1. Si la valeur des biens ou services désirés est inférieure à 5 000 \$.
2. Si, dans le cas d'un contrat d'architecture et d'ingénierie, la valeur des services désirés est inférieure à 25 000 \$.
3. Si le besoin est si urgent que tout retard serait préjudiciable à l'intérêt public.
4. Dans les situations où un seul fournisseur existe comme dans le cas de l'achat d'électricité à la Société d'énergie Qulliq.

De nombreuses situations correspondent au quatrième cas ci-dessus. Par exemple, dans les situations qui font intervenir des droits de propriété intellectuelle ou des brevets (comme la conception de cours et de matériel didactique, ou l'enseignement d'un cours comme ceux offerts par le Nunavut Arctic College) ou dans des situations comme l'achat d'une partie ou d'une pièce d'équipement (comme la réparation d'une pompe pour le camion de livraison du carburant ou une pièce de charrue pour l'enlèvement de la neige). Ces situations ne justifient pas nécessairement un appel d'offres alors qu'on se trouve en situation de fournisseur unique.

Cela ne signifie pas qu'on soit en présence d'une situation nécessitant le recours à un « fournisseur unique » pour l'achat de nombreuses marchandises. En fait, dans le cas d'achat de véhicules ou d'autres produits comme un photocopieur ou un télécopieur, etc., le GDN doit éviter d'utiliser une marque donnée. Les appels d'offres et demandes de propositions doivent toujours indiquer que le GDN acceptera des soumissions pour des produits similaires ou équivalents s'ils respectent les exigences de qualité et de fonctionnement établis dans la demande.

De même, il existe des situations dans lesquelles on ne conseille pas d'émettre un appel d'offres ou une demande de soumissions de nature concurrentielle, par invitation ou publication dans les médias. Dans ces situations, le délai causé par la période d'appel d'offres ou de demande de propositions pourrait nuire aux personnes ou aux usagers des biens ou services. Il existe des situations d'urgence dans lesquelles, si le gouvernement n'agit pas immédiatement, les membres du public pourraient en subir les conséquences ou subir des blessures. Par exemple, des sections d'un toit d'école ou de poste de soins infirmiers, ou de tout autre bâtiment public, ont été emportées par le vent; en cas de déversement de contaminants dans l'eau potable; lorsqu'un camion de livraison du carburant nécessite des réparations, etc. Cela ne veut pas dire que toutes les urgences ou tous les préjudices à l'intérêt public concernent uniquement la santé ou la sécurité. En effet, de nombreuses situations exigent également l'intervention du gouvernement en vue d'améliorer la santé psychologique et le mieux être de la population.

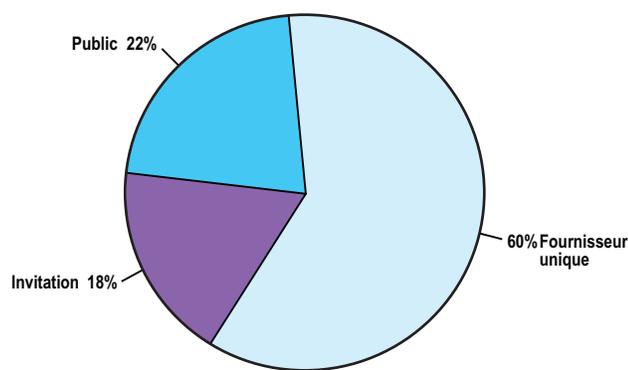
Il faut signaler que certaines fonctions et responsabilités particulières à certains ministères font en sorte que ces derniers sont plus portés à avoir recours à ce mode d'attribution des contrats. Des situations d'urgence concernant la santé et la sécurité, ou une mission de recherche et sauvetage peut nécessiter de conclure un contrat rapidement ou limiter les choix d'un fournisseur. Des situations d'urgence faisant intervenir des projets en immobilisations dans des lieux sensibles en matière de protection de l'environnement en ce qui a trait au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets ou à l'approvisionnement en eau potable sont des facteurs qui contribuent parfois au recours à des contrats à fournisseur unique. L'environnement de l'Arctique et une courte saison de construction compliquent la réalisation de projets et les options d'attribution de contrats. Une bonne planification et de bonnes pratiques de gestion de projet contribuent à diminuer la nécessité d'avoir recours aux fournisseurs uniques, mais les urgences et les accidents ne se planifient pas et requièrent d'intervenir sur le champ.

En 2008-2009, les deux ministères qui ont attribué le plus grand volume et la plus grande valeur de contrats à fournisseur unique étaient le ministère de la Santé et des Services Sociaux et celui des Services communautaires et gouvernementaux, qui ont la responsabilité d'offrir les services essentiels de base ayant parfois une incidence sur le caractère généralisé et la fréquence de ce mode d'attribution des contrats. (Reportez-vous à la section 4 du Rapport d'activité relatif aux approvisionnements).

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par modes d'attribution

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par modes d'attribution* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par modes d'attribution
selon le volume
2008-2009



Répartition des contrats par modes d'attribution — selon le volume

Année	Attribués		Appels d'offres publics		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2008-2009	264	35%	59	22 %	47	18 %	158	60 %
2007-2008	262	34%	60	23 %	55	21 %	147	56 %
2006-2007	234	31%	56	24 %	52	22 %	126	54 %

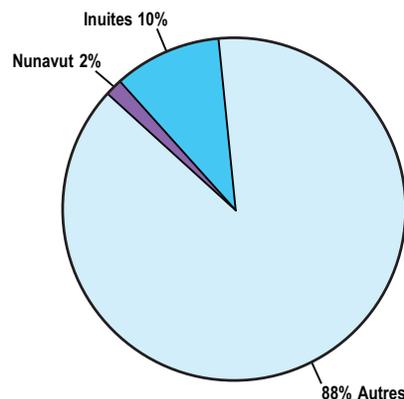
En 2007-2008, sur les 262 contrats de la tranche de valeurs >25 000 \$ et <100 000 \$, 115 ont été attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions sur invitation ou publié dans les médias (44 %) et 147 ont été attribués à un fournisseur unique (56 %). C'est ce qu'illustre le tableau ci-dessus.

En 2008-2009, parmi les 264 contrats de cette tranche, 106 ont été attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions publié dans les médias ou sur invitation (40 %) et 158 ont été attribués à un fournisseur unique (60 %). Ceci révèle une augmentation relative de 4 % en volume de contrats à fournisseur unique dans cette tranche.

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par catégories de statut

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à un fournisseur unique — par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à un fournisseur unique
par catégories de statut
selon la valeur
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribuée	Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
2008-2009	8 445 \$	861 \$	10 %	138 \$	2 %	7 446 \$	88 %
2007-2008	7 780 \$	700 \$	9 %	326 \$	4 %	6 754 \$	87 %
2006-2007	6 631 \$	413 \$	6 %	-	-	6 218 \$	94 %

En 2008-2009, sur les 8 445 000 \$ attribués en contrats à fournisseur unique (60 % concernait la tranche des contrats >25 000 \$ et 100 000 \$), 861 000 \$ en contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites (6 % de la valeur dans la tranche des contrats >25 000 \$ et 100 000 \$); 138 000 \$ ont été attribués en contrats à fournisseur unique à des entreprises du Nunavut (1 % de la valeur dans la tranche des contrats >25 000 \$ et 100 000 \$ et 2 % de la valeur des contrats à fournisseur unique).

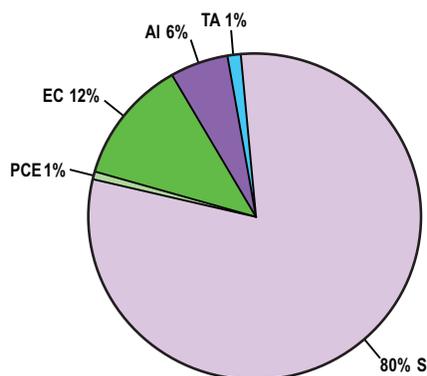
Les 7 446 000 \$ qui restent des contrats à fournisseur unique ont été attribués à d'autres entreprises (particuliers, organismes ou entreprises non inscrits). Ceci représente 88 % de la valeur des contrats à fournisseur unique dans la tranche des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ et 53 % de la valeur des contrats dans cette catégorie.

C'est ce qu'illustre le graphique circulaire ci-dessus (60 % de la valeur des contrats attribués dans la tranche des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$).

Contrats à fournisseur unique >25 000 \$ et <100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à un fournisseur unique — par catégories de statut aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à un fournisseur unique
par catégories de statut, aux autres entreprises
selon la valeur
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon la valeur (milliers)

Contrats à fournisseur unique — autres entreprises

	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Transport aérien (TA)	95 \$	1 %	337 \$	5 %	162 \$	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	422 \$	6 %	95 \$	1 %	111 \$	2 %
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	914 \$	12 %	1 009 \$	15 %	1 818 \$	29 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	60 \$	1 %	94 \$	1 %	105 \$	2 %
Services (S)	5 955 \$	80 %	5 219 \$	77 %	4 023 \$	65 %
Total	7 446 \$	100 %	6 754 \$	99 %	6 219 \$	101 %

Sur la valeur totale de 14 013 000 \$ (arrondie au millier de dollars près) des contrats de la tranche de valeurs >25 000 \$ et <100 000 \$, 8 445 000 \$ ont été attribués sous la forme de contrats à fournisseur unique (60 %). C'est ce qu'illustre le premier graphique circulaire de cette section 3.

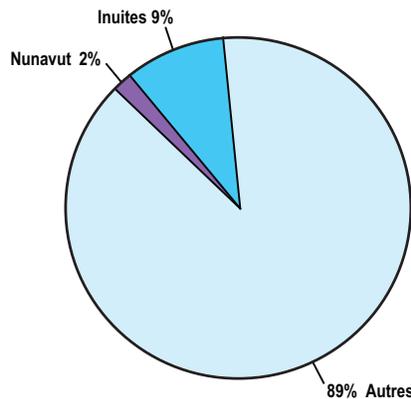
Sur les 7 446 000 \$ en contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises (88 % des contrats à fournisseur unique >25 000 \$ et <=100 000 \$), 92 % concernaient des contrats de services d'experts-conseils ou de services.

Sur la valeur totale de 8 445 000 \$ en contrats attribués à un fournisseur unique, 7 446 000 \$ (88 % des fournisseurs uniques) ont été attribués à d'autres entreprises (qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou entreprise du Nunavut).

Contrats >25 000 \$ <=100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à un fournisseur unique — par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à un fournisseur unique
par catégories de statut
selon le volume
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon le volume

Année	Attribués	Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
2008-2009	158	15	9 %	3	2 %	140	89 %
2007-2008	147	13	9 %	7	5 %	127	86 %
2006-2007	126	8	6 %	-	-	118	94 %

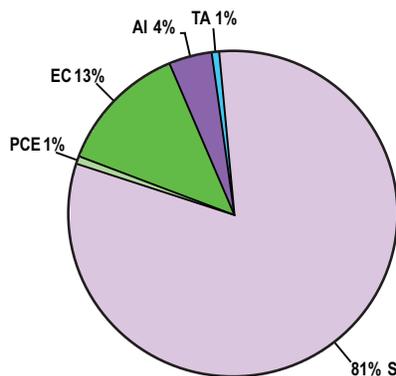
En 2008-2009, parmi le volume total de 264 contrats attribués dans la tranche des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$, 158 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (60 %).

Sur les 158 contrats à fournisseur unique attribués, 140 contrats (89 %) ont été attribués aux autres entreprises (celles non inscrites comme entreprise inuite ou entreprise du Nunavut). C'est ce qu'illustre le tableau ci-dessus.

Contrats >25 000 \$ <=100 000 \$ par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à un fournisseur unique — par catégories de statut aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à un fournisseur unique
par catégories de statut, aux autres entreprises
selon le volume
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon le volume

Contrats à fournisseur unique — autres entreprises

	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Transport aérien (TA)	1	1 %	5	4 %	3	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	6	4 %	1	1 %	2	2 %
Construction	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	18	13 %	20	16 %	36	31 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	1	1 %	2	2 %	2	2 %
Services (S)	114	81 %	99	78 %	75	64 %
Total	140	100 %	127	101 %	118	102 %

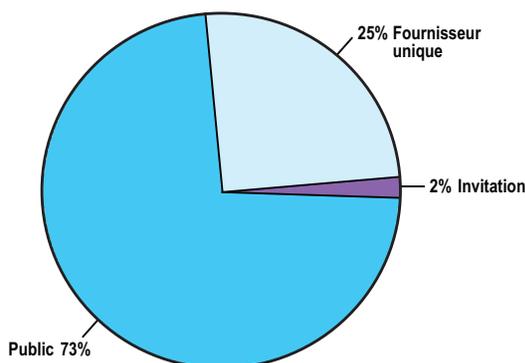
94 % du volume des contrats attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernait deux types de contrat : services d'experts-conseils et services. Le tableau ci-dessus comprend les volumes et pourcentages correspondants de contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises par types de contrat. En 2007-2008, les pourcentages combinés étaient de 94 % et, en 2006-2007, de 95 %.

La tendance des trois années indique clairement que 95 % des contrats à fournisseur unique de cette catégorie concernait les services d'experts-conseils et les services.

Contrats >100 000 \$, par modes d'attribution, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ par modes d'attribution* résume la répartition des contrats par modes d'attribution des contrats — selon la valeur. Les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats de l'année précédente qui font l'objet d'une extension sont exclus de cette section.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >100 000 \$ par modes d'attribution
selon la valeur
2008-2009



Répartition des contrats >100 000 \$ par modes d'attribution — selon la valeur (milliers)

Année	Attribuée	Appels d'offres publics		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2008-2009	180 988 \$	132 234 \$	73 %	3 251 \$	2 %	45 503 \$	25 %
2007-2008	105 756 \$	35 358 \$	33 %	33 122 \$	31 %	37 276 \$	35 %
2006-2007	109 966 \$	77 100 \$	70 %	7 170 \$	7 %	25 696 \$	23 %

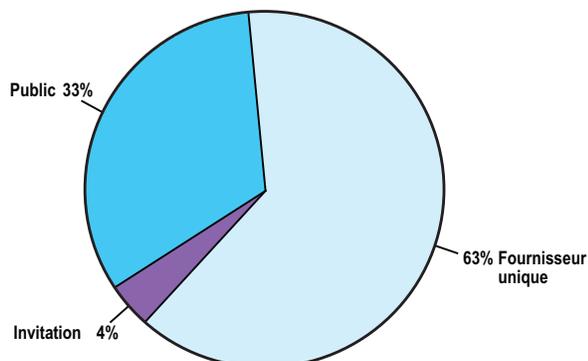
Cette sous-section porte sur l'analyse des contrats, y compris les contrats d'approvisionnement en biens, par modes d'attribution des contrats dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$.

En 2008-2009, sur la valeur totale des contrats de 180 988 000 \$, 135 485 000 \$ ont été attribués par appel d'offres ou demande de soumissions sur invitation ou publié dans les médias (75 %) et 45 503 000 \$ ou 25 % ont été attribués par contrats à fournisseur unique. La proportion des contrats à fournisseur unique a diminué de 10 % en 2008-2009. C'est ce qu'illustre le tableau ci-dessus.

Contrats >100 000 \$, par modes d'attribution, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ par modes d'attribution* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >100 000 \$ par modes d'attribution
selon le volume
2008-2009



Répartition des contrats par modes d'attribution — selon le volume

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2008-2009	219	72	33 %	9	4 %	138	63 %
2007-2008	213	54	25 %	25	12 %	134	63 %
2006-2007	162	47	29 %	18	11 %	97	60 %

En 2008-2009, parmi les 219 contrats attribués dans la tranche des contrats >100 000 \$, 81 ou 37 % ont été attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions sur invitation ou publié dans les médias et 138 ou 63 % ont été attribués à un fournisseur unique. La part proportionnelle du nombre de contrats à fournisseur unique est demeurée la même au cours des deux dernières années.

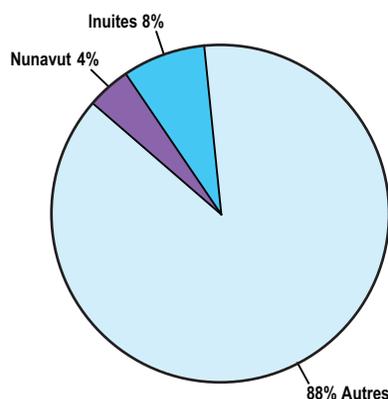
En 2007-2008, sur les 213 contrats attribués dans la tranche des contrats >100 000 \$, 79 d'entre eux ont été attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions sur invitation ou publié dans les médias (37 %) et 134 ont été attribués à un fournisseur unique (63 %). Ces chiffres révèlent une augmentation de 38 % ou de 37 contrats par rapports à l'année précédente. C'est ce qu'illustre le graphique circulaire ci-dessus.

En 2006-2007, sur les 162 contrats de la tranche des contrats >100 000 \$ attribués, 65 d'entre eux ont été attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions sur invitation ou publié dans les médias (40 %) et 97 ont été attribués à un fournisseur unique (60 %).

Répartition des contrats à fournisseur unique >100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ attribués à un fournisseur unique par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >100 000 \$ attribués à un fournisseur unique par catégories de statut
selon la valeur
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribuée	Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
2008-2009	45 502 \$	3 695 \$	8 %	1 889 \$	4 %	39 918 \$	88 %
2007-2008	37 275 \$	1 289 \$	3 %	918 \$	2 %	35 068 \$	94 %
2006-2007	25 695 \$	109 \$	-	-	-	25 586 \$	100 %

En 2008-2009, sur la valeur totale de 45 502 000 \$ des contrats attribués à un fournisseur unique dans la tranche des contrats >100 000 \$:

3 695 000 \$ ont été attribués à des entreprises inuites (8 % de la valeur des contrats à fournisseur unique et 2 % des contrats dans cette tranche de valeurs) et 1 889 000 \$ ont été attribués à des entreprises du Nunavut (4 % des contrats à fournisseur unique et 1 % de la valeur des contrats dans cette tranche). Ces chiffres représentent une légère diminution proportionnelle (6 %) des contrats attribués aux autres entreprises, ou une augmentation de 3 377 000 \$ en contrats attribués aux entreprises inuites et du Nunavut.

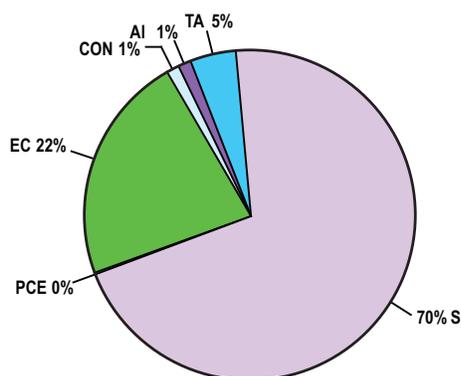
Les 39 918 000 \$ qui restent des contrats à fournisseur unique ont été attribués à d'autres entreprises (particuliers, organismes ou entreprises non inscrits). Ceci représente 88 % de la valeur des contrats à fournisseur unique et 22 % de la valeur de la tranche des contrats >100 000 \$ attribués. Ces chiffres révèlent qu'une valeur importante des contrats dans la catégorie des contrats >100 000 \$ sont des contrats à fournisseur unique. Au cours des trois dernières années concernées par ce rapport, toutefois, nous avons assisté à une diminution de 12 %.

C'est ce qu'illustre le tableau ci-dessus.

Contrats >100 000 \$ à fournisseur unique par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ attribués un fournisseur unique — par types, aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >100 000 \$ attribués à un fournisseur unique
par types, aux autres entreprises
selon la valeur
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon la valeur (milliers)

Contrats à fournisseur unique — autres entreprises

	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Transport aérien (TA)	1 800 \$	5 %	725 \$	2 %	-	-
Architecture/ingénierie (AI)	486 \$	1 %	365 \$	1 %	402 \$	2 %
Construction	475 \$	1 %	125 \$	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	8 926 \$	22 %	2 719 \$	8 %	313 \$	1 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	111 \$	-	-	-	-	-
Services (S)	28 120 \$	70 %	31 135 \$	89 %	24 872 \$	97 %
Total	39 918 \$	99 %	35 069 \$	100 %	25 587 \$	100 %

Sur une valeur totale de 180 988 000 \$ (arrondie au millier de dollars près) dans la tranche des contrats >100 000 \$, 39 918 000 \$ ont été attribués sous forme de contrat à fournisseur unique à des entreprises de la catégorie des autres entreprises (22 %).

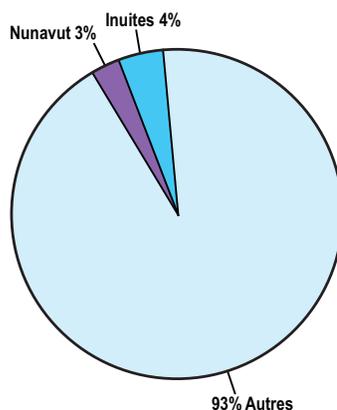
70 % de la valeur en argent des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernaient les services. Le tableau ci-dessus comprend les valeurs en argent, et les pourcentages correspondants, des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises par types de contrat.

Une proportion combinée de 92 % de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises concernait des services d'experts-conseils et des services.

Contrats >100, 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ attribués à un fournisseur unique — par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >100 000 \$ attribués à un fournisseur unique
par catégories de statut
selon le volume
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon le volume

Année	Attribués	Inuites		Nunavut		Autres entreprises	
2008-2009	138	6	4 %	4	3 %	128	93 %
2007-2008	134	5	4 %	4	3 %	125	93 %
2006-2007	97	1	1 %	-	-	96	99 %

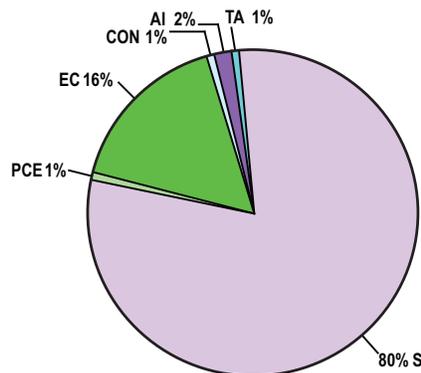
Sur le volume total des 219 contrats de la tranche des contrats >100 000 \$, 138 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (63 %).

Sur les 138 contrats à fournisseur unique, 128 contrats (93 % des contrats à fournisseur unique, 58 % du volume total des contrats dans la tranche de valeurs >100 000 \$) ont été attribués à d'autres entreprises (celles non inscrites comme entreprise inuite ou entreprise du Nunavut). Ces chiffres représentent une part proportionnelle semblable à celle des autres entreprises de 2007-2008.

Contrats >100 000 \$, par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ attribués à un fournisseur unique — par catégories de statut, aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats >100 000 \$ attribués à un fournisseur unique
par catégories de statut, aux autres entreprises
selon le volume
2008-2009



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon le volume

Contrats à fournisseur unique — autres entreprises

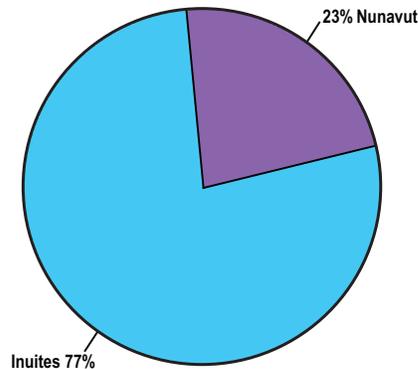
	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Transport aérien (TA)	1	1 %	2	2 %	-	-
Architecture/ingénierie (AI)	2	2 %	1	1 %	2	2 %
Construction	1	1 %	1	1 %	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	21	16 %	7	6 %	2	2 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	1	1 %	-	-	-	-
Services (S)	102	80 %	114	91 %	92	96 %
Total	128	101 %	125	101 %	96	100 %

80 % du volume des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernait des services.

4. Contrats attribués aux entreprises locales

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux entreprises locales — selon la valeur— à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats selon la valeur attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux entreprises locales
selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Contrats attribués à des entreprises locales — selon la valeur
 Pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
 (milliers)

Type	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Inuites	2 997 \$	77 %	4 111 \$	73 %	1 906 \$	72 %
Nunavut	876 \$	23 %	1 538 \$	27 %	723 \$	28 %
Total	3 873 \$	100 %	5 649 \$	100 %	2 629 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats dans la tranche de contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut situées dans la même collectivité où les biens ou les travaux étaient requis.

Sur les 17 160 000 \$ (arrondi au millier de dollars près) des contrats de la tranche des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$, à l'exclusion des commandes, une valeur totale de 3 873 000 \$ a été attribuée aux entreprises locales inuites et du Nunavut (23 %). Sur cette valeur de 3 873 000 \$, 2 997 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales inuites (77 %), et 876 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales du Nunavut (23 %).

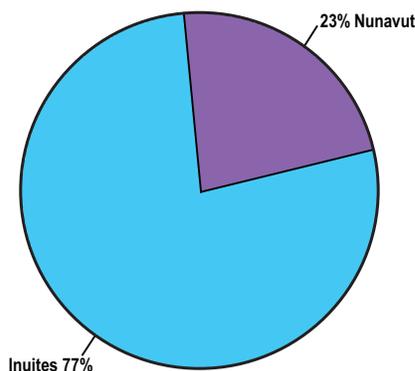
Au cours des trois années concernées par ce rapport, depuis 2006-2007, les entreprises locales inuites ont assisté à une augmentation de la valeur totale de 5 % et les entreprises locales du Nunavut ont subi une diminution équivalente de 5 %.

Remarque : Les hameaux, les offices d'habitation, le Nunavut Arctic College et les organismes inuits ne sont pas considérés comme des entreprises locales en vertu de la politique NNI, car ces entités ne sont pas inscrites à NTI à titre d'entreprises inuites, ni au GDN à titre d'entreprise du Nunavut.

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$, par catégories de statut, aux entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux entreprises locales —selon le volume —à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués aux entreprises locales
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Contrats attribués aux entreprises locales — selon le volume
 Pour des contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Inuites	64	77 %	85	75 %	39	75 %
Nunavut	19	23 %	28	25 %	13	25 %
Total	83	100 %	113	100 %	52	100 %

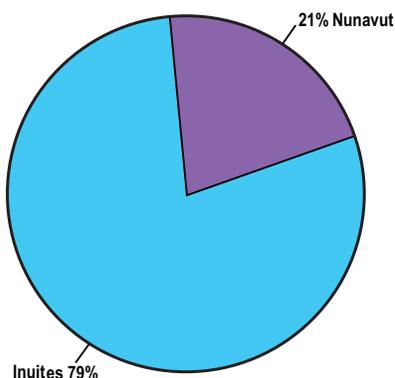
Sur les 328 contrats dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 83 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (25 %). Sur ces 83 contrats, 64 ont été attribués à des entreprises locales inuites (77 %), et 23 à des entreprises locales du Nunavut (23 %).

Durant toute la période concernée par ce rapport, depuis 2006-2007, la composition proportionnelle est demeurée la même compte tenu des volumes de contrats.

Contrats >100 000 \$ par catégories de statut, aux entreprises locales, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ attribués aux entreprises locales — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon la valeur pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Contrats >100 000 \$ attribués aux entreprises locales
selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009



Contrats attribués à des entreprises locales — selon la valeur
 Pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
 (milliers)

Type	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Inuites	21 688 \$	79 %	38 718 \$	91 %	13 405 \$	73 %
Nunavut	5 794 \$	21 %	3 920 \$	9 %	5 033 \$	27 %
Total	27 482 \$	100 %	42 638 \$	100 %	18 438 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats de la tranche des contrats >100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués aux entreprises locales inuites ou aux entreprises locales du Nunavut.

Sur les 226 311 000 \$ (arrondi au millier de dollars près) des contrats de la tranche des valeurs >100 000 \$, à l'exclusion des commandes, 27 482 000 \$ (arrondi au millier de dollars près) ont été attribués aux entreprises locales inuites et du Nunavut (12 %).

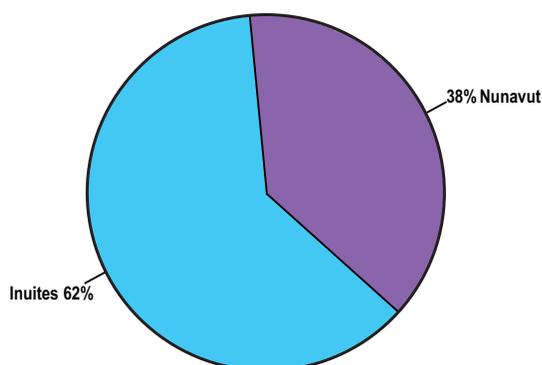
Sur ces 27 482 000 \$, 21 688 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales inuites (79 %), et 5 794 000 \$ ont été attribués aux entreprises locales du Nunavut (21 %).

Une analyse des trois années indique clairement que les entreprises inuites ont constamment obtenu plus de contrats et des contrats de plus grande valeur en argent, dans cette tranche de valeurs en argent, que les entreprises du Nunavut.

Contrats >100 000 \$, selon le statut, aux entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats >100 000 \$ aux entreprises locales — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Contrats >100 000 \$ attribués aux entreprises locales
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2008-2009**



Contrats attribués aux entreprises locales — selon le volume
Pour les contrats >100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Inuites	13	62 %	31	63 %	8	50 %
Nunavut	8	38 %	18	37 %	8	50 %
Total	21	100 %	49	100 %	16	100 %

Sur les 244 contrats attribués dans la tranche de contrats >100 000 \$, à l'exclusion des commandes, 21 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (9 %). En 2007-2008, la part proportionnelle était de 20 %, et a diminué de 11 % en 2008-2009.

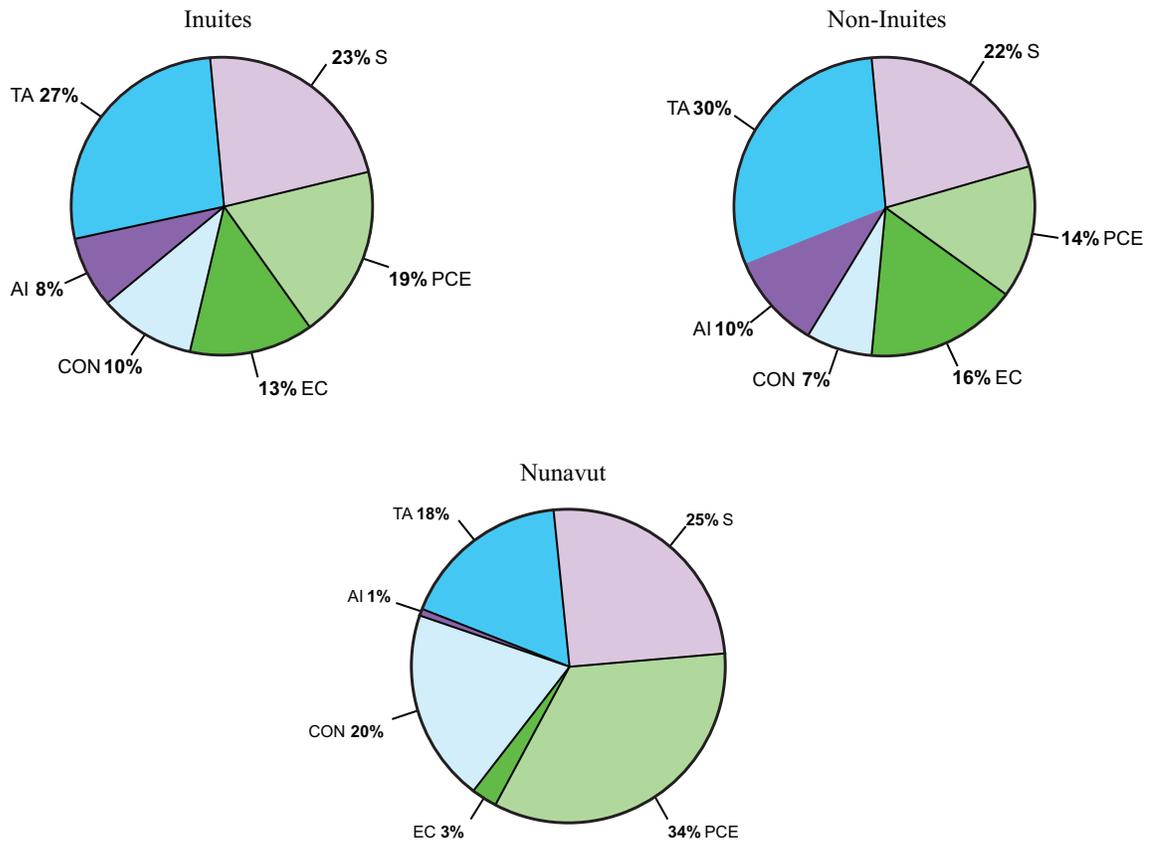
Sur les 21 contrats, 13 ont été attribués à des entreprises locales inuites (62 %), et 8 à des entreprises locales du Nunavut (38 %).

Les chiffres de cette section intitulée « Contrats attribués aux entreprises locales » révèlent que les entreprises locales inuites et du Nunavut ont obtenu une part proportionnelle croissante de la valeur des contrats de 2006-2007 à 2008-2009.

5. Soumissions reçues

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique » résume la répartition des soumissions reçues entre les entreprises inuites et non inuites, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique
2008-2009



Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites
selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique
2008-2009

Type	Total		Inuites		Non inuites	
Transport aérien (TA)	186	27 %	28	15 %	158	85 %
Architecture/ingénierie (AI)	54	8 %	1	2 %	53	98 %
Construction (CON)	70	10 %	32	46 %	38	54 %
Services d'experts-conseils (EC)	91	13 %	4	4 %	87	96 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	130	19 %	54	42 %	76	58 %
Services (S)	156	23 %	40	26 %	116	74 %
Total	687	100 %	159	23 %	528	77 %

2007-2008

Type	Total		Inuites		Non inuites	
Transport aérien (TA)	224	33 %	95	42 %	129	58 %
Architecture/ingénierie (AI)	52	8 %	5	10 %	47	90 %
Construction (CON)	27	4 %	9	33 %	18	67 %
Services d'experts-conseils (EC)	45	7 %	10	22 %	35	78 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	136	20 %	53	39 %	83	61 %
Services (S)	202	29 %	49	24 %	153	76 %
Total	686	100 %	221	32 %	465	68 %

2006-2007

Type	Attribués		Inuites		Non inuites	
Transport aérien (TA)	115	21 %	30	26 %	85	74 %
Architecture/ingénierie (AI)	41	7 %	5	12 %	36	88 %
Construction (CON)	23	4 %	11	48 %	12	52 %
Services d'experts-conseils (EC)	65	12 %	3	5 %	62	95 %
Petits travaux de construction ou d'entretien (PCE)	133	24 %	59	44 %	74	56 %
Services (S)	183	33 %	43	23 %	140	77 %
Total	560	100 %	151	27 %	409	73 %

Le tableau ci-dessus révèle que les entreprises inuites continuent de soumissionner en volumes importants, pour obtenir des contrats de :

- transport aérien;
- services;
- petits travaux de construction ou d'entretien.

Durant l'exercice financier 2008-2009, le nombre de soumissions des entreprises non inuites a augmenté de 14 %. Cette augmentation peut s'expliquer en partie par l'économie canadienne à la baisse, alors que les entreprises élargissent leur champ de recherche de nouveaux contrats.

Le volume de contrats de transport aérien attribués par le GDN a diminué de 24 %. Toutefois, le nombre de soumissions des entreprises non inuites a augmenté de 22 %. Le volume des contrats de construction a doublé, de même que le nombre de soumissions des entreprises non inuites. Le nombre de contrats de services d'experts-conseils attribués par le GDN a augmenté de 40 %. Toutefois, le volume de soumissions des entreprises non inuites est deux fois et demie plus élevé.

Les entreprises inuites doivent encore faire face à une concurrence croissante de la part des entreprises non inuites. Les entreprises inuites demeurent concurrentielles pour les contrats de transport aérien et de construction, mais pas pour les contrats de services d'experts-conseils.

6. Main d'œuvre inuite

Le tableau ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Analyse de la main d'œuvre inuite — Petits travaux de construction et d'entretien* » résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de construction et d'entretien d'une valeur inférieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus souvent sous le terme « *contrats de petits travaux de construction* » ou « *contrats de F/E* ».

	2008-2009			2007-2008			2006-2007		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	29 %	59 %	68 %	38 %	53 %	55 %	32 %	54 %	52 %
Baffin	26 %	51 %	68 %	29 %	50 %	41 %	17 %	45 %	39 %
Kitikmeot	11 %	31 %	44 %	23 %	30 %	56 %	25 %	8 %	10 %
Kivalliq	42 %	74 %	71 %	46 %	69 %	66 %	47 %	72 %	69 %

Les valeurs fournies pour les contrats de petits travaux de construction dans tout le Nunavut au cours des trois derniers exercices financiers indiquent que les entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises, dans leurs soumissions et dans la réalisation des travaux. Le pourcentage moyen atteint a augmenté de 16 % de 2006-2007 à 2008-2009. Toutefois, le pourcentage moyen requis en main d'œuvre inuite a diminué de 3 %. C'est dans les régions de Baffin et Kitikmeot que les taux d'amélioration en ce domaine est le plus élevé, avec des augmentations respectives de la main d'œuvre inuite de 29 % et 34 %.

Le pourcentage moyen requis pour la région de Baffin a augmenté de 9 % par rapport à 2006-2007, mais a diminué de 3 % par rapport à 2007-2008.

Au cours des trois derniers exercices financiers, les entrepreneurs de la région de Baffin ont pu dépasser les proportions minimales requises dans les soumissions (de 28 % en 2006-2007, de 21 % en 2007-2008 et de 25 % en 2008-2009). Au cours des exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008, les entrepreneurs ont pu atteindre les proportions minimales requises. Toutefois, ils n'ont pas atteint les proportions établies dans leurs soumissions. En 2008-2009, les entrepreneurs de la région de Baffin semblent avoir pu atteindre près de 70 % de main d'œuvre inuite dans la réalisation des petits travaux de construction. Toutefois, la proportion minimale requise en main d'œuvre inuite demeure inférieure à 30 %.

Le pourcentage moyen requis dans la région de Kitikmeot a diminué de 2 % en 2007-2008, et d'encre 12 % en 2008-2009. Au cours des 2 derniers exercices financiers, les entrepreneurs de la région de Kitikmeot ont constamment soumis une proportion de 30 % et ont pu atteindre au moins 40 % (56 % en 2007-2008 et 44 % en 2008-2009). En 2006-2007, toutefois, les entrepreneurs de la région de Kitikmeot n'avaient pas pu établir la proportion minimale requise en main d'œuvre inuite dans leurs soumissions pour des contrats de petits travaux de construction et n'ont pas atteint la proportion minimale requise. Par contre, ils ont pu atteindre les proportions qu'ils avaient établies dans leurs soumissions. C'est une grande amélioration au cours des deux derniers exercices financiers.

Il y a eu une légère diminution du pourcentage moyen requis en main d'œuvre inuite pour les contrats de petits travaux de construction dans la région de Kivalliq, soit de 3 % par rapport à 2006-2007. Toutefois, les entrepreneurs de Kivalliq ont soumissionné 20% de plus par rapport à la proportion minimale requise de 2006-2007 et 2007-2008, et 30 % de plus en 2008-2009. Ces entrepreneurs ont été en mesure de dépasser les proportions minimales requises et ont presque atteint les pourcentages de leurs soumissions (déficit de 3 % à chaque exercice financier).

Le tableau ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Analyse de la main d'œuvre inuite — Gros travaux de construction* » résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus souvent sous le terme « contrat de construction » ou « contrat de projet d'immobilisations ».

	2008-2009			2007-2008			2006-2007		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	33%	37 %	39 %	27 %	32 %	42 %	35 %	39 %	20 %
Baffin	36 %	39 %	48 %	23 %	23 %	27 %	40 %	44 %	-
Kitikmeot	21 %	27 %	25 %	21 %	13 %	-	8 %	17 %	8 %
Kivalliq	32 %	35 %	24 %	33 %	51 %	51 %	33 %	30 %	32 %

Les valeurs fournies pour les contrats de gros travaux de construction dans tout le Nunavut au cours des deux derniers exercices financiers indiquent que les entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises, dans leurs soumissions et dans la réalisation des travaux. Le pourcentage moyen atteint a augmenté de 19 % de 2006-2007 à 2008-2009. Toutefois, le pourcentage moyen requis en main d'œuvre inuite a diminué de 2 %. C'est dans la région de Baffin que le taux d'amélioration en ce domaine est le plus élevé, la main d'œuvre inuite ayant augmenté de 4 % en 2007-2008 et de 12 % en 2008-2009.

Le pourcentage moyen requis pour la région de Baffin a augmenté de 13 % par rapport à 2007-2008, mais a diminué de 4 % par rapport à 2006-2007. On ne dispose d'aucunes données pour les contrats attribués en 2006-2007, parce que les travaux n'ont pas encore été menés à terme.

Au cours des deux derniers exercices, pour la région de Baffin, la proportion minimale requise en main d'œuvre inuite a augmenté et les entrepreneurs ont pu atteindre ces proportions.

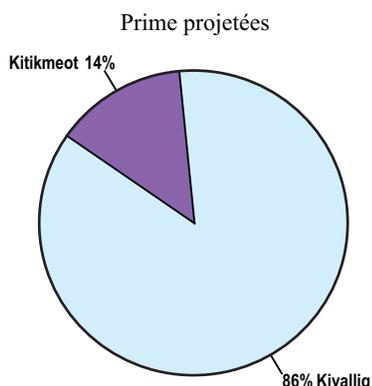
Au cours des deux derniers exercices financiers, les entrepreneurs de la région de Baffin ont pu dépasser les proportions minimales requises (de 4 % en 2007-2008, de 12 % en 2008-2009) et ont également dépassé les proportions établies dans leurs soumissions (de 4 % en 2007-2008 et de 9 % en 2008-2009). En 2008-2009, en ce qui a trait aux contrats menés à terme à ce jour dans la région de Baffin, les entrepreneurs semblent pouvoir atteindre près de 50 % de main d'œuvre inuite dans la réalisation de leurs contrats de gros travaux de construction. Toutefois, la proportion minimale requise en main d'œuvre inuite demeure inférieure à 40 %.

Le pourcentage moyen requis dans la région de Kitikmeot était le même qu'en 2007-2008, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2006-2007. En 2006-2007, les entrepreneurs ont soumissionné des proportions plus élevées que la proportion minimale requise en matière de main d'œuvre inuite et n'ont pas atteint les proportions qu'ils avaient établies dans leurs soumissions. Par contre ils ont pu atteindre la proportion minimale requise. En 2007-2008, les entrepreneurs n'ont pas atteint les proportions minimales requises dans leurs soumissions, et nous ne savons pas quelles proportions ils ont atteintes dans la réalisation des travaux, parce que les contrats n'ont pas encore été menés à terme. Pour 2008-2009, les entrepreneurs dépassent la proportion minimale requise dans leurs soumissions. Toutefois, jusqu'à ce jour, ils n'ont pas atteints les proportions établies dans leurs soumissions, ni les proportions minimales requises.

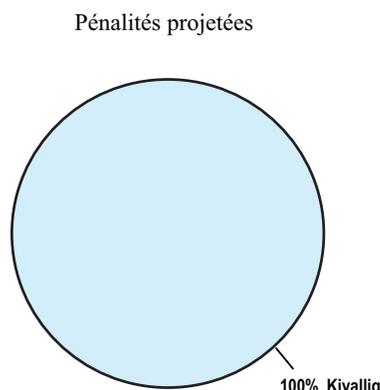
Il y a eu une légère diminution du pourcentage moyen requis en main d'œuvre inuite pour les gros travaux de construction dans la région de Kivalliq, soit une diminution de seulement 1 % par rapport à 2006-2007 et 2007-2008. En 2006-2007 les entrepreneurs de la région de Kivalliq ont presque atteint les proportions minimales requises, alors qu'il ne leur manquait que 3 % dans leurs soumissions et 1 % pour atteindre la proportion minimale requise. Toutefois, en 2007-2008, ils ont soumissionné 18 % de plus que la proportion minimale requise et ont pu atteindre les proportions qu'ils avaient soumissionnées. Ces entrepreneurs ont été en mesure de dépasser de 18 % les proportions minimales requises. En 2008-2009, les entrepreneurs de la région de Kivalliq ont dépassé de 3 % la proportion minimale requise, mais n'ont pas atteint les proportions établies dans leurs soumissions et il leur a manqué 10 % pour atteindre les proportions minimales requises. Les pourcentages moyens atteints seront révisés dans les rapports ultérieurs, pour les trois régions et l'ensemble du Nunavut, à mesure que les gros travaux de construction qui s'étendent sur plusieurs années auront été menés à terme.

Les tableaux ci-dessous intitulés « *Gouvernement du Nunavut — Primes prévues — Petits et gros travaux de construction* et *Gouvernement du Nunavut — Primes réelles — Petits et gros travaux de construction* résument la répartition des primes prévues et réelles.

**Gouvernement du Nunavut
Primes réelles
Petits et gros travaux de construction
2008-2009**



*Aucunes données, Baffin



*Aucunes données, Baffin, Kitikmeot

2008-2009

	Primes prévues		Primes projetées		Pénalités projetées	
Baffin	1 529 \$	90 %	-	-	-	-
Kitikmeot	4 \$	-	5 \$	14 %	-	-
Kivalliq	158 \$	9 %	32 \$	86 %	23	100 %

2007-2008

	Primes prévues		Primes réelles		Pénalités imposées	
Baffin	6 \$	3 %	4 \$	7 %	-	-
Kitikmeot	73 \$	32 %	-	-	-	-
Kivalliq	152 \$	66 %	56 \$	93 %	1 \$	100 %

2006-2007

	Primes prévues		Primes réelles		Pénalités imposées	
Baffin	117 \$	51 %	27 \$	25 %	29 \$	94 %
Kitikmeot	6 \$	3 %	3 \$	3 %	-	-
Kivalliq	105 \$	46 %	80 \$	73 %	2 \$	6 %

Le présent rapport fait état des primes et pénalités prévues en matière de main d'œuvre inuite. Il ne reflète pas les valeurs en argent des primes réellement versées ou des pénalités réellement imposées aux entrepreneurs fautifs.

Les diagrammes circulaires et les tableaux ci-dessus combinent les contrats de petits travaux de construction et de construction, et présentent les données en termes de primes qui auraient pu être versées compte tenu des proportions minimales requises en matière de main d'œuvre inuite, comparativement aux proportions présentées dans les soumissions à ce chapitre (primes prévues); en termes de primes maximales projetées ou de pénalités qui auraient pu être imposées en vertu du plafond des primes et pénalités (au plus 25 % de la paie, peu importe le montant des soumissions), et en termes de primes et pénalités réelles selon les proportions atteintes par les entrepreneurs une fois les contrats menés à terme.

Les tableaux de 2008-2009 concernant la main d'œuvre inuite dans les contrats de petits travaux de construction et de construction indiquent que les primes maximales pourraient être versées pour des contrats de petits travaux de construction dans tout le Nunavut, et de plus petites primes pour des contrats de gros travaux de construction dans tout le Nunavut. Par région, pour les petits travaux de construction, la région de Baffin obtient les proportions les plus élevées, suivie par la région Kitikmeot et la région de Kivalliq. Pour les gros travaux de construction, c'est la région de Baffin qui semble obtenir les meilleurs résultats, dépassant la proportion minimale requise de 12 %, suivie par la région de Kitikmeot avec 4 %. Toutefois, les chiffres de la région de Kivalliq indiquent que des pénalités relatives à la main d'œuvre inuite en vertu de la NNI pourraient s'appliquer si les entrepreneurs ne sont pas parvenus à atteindre la proportion minimale requise de main d'œuvre inuite une fois les contrats menés à terme.

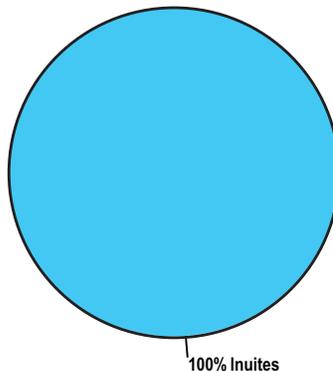
Les diagrammes circulaires et les tableaux de la page 53 combinent les contrats de petits travaux de construction et de construction, et présentent les données en termes de primes qui pourraient être versées selon ce qui est requis et ce qui a été soumissionné (primes prévues), et en termes de primes ou de pénalités maximales en vertu du plafond relatif aux primes et pénalités en matière de main d'œuvre inuite (au plus 25 % de la paie, peu importe la proportion soumise).

Comme on l'a vu précédemment, la région de Baffin pourrait profiter d'une grande valeur en primes en vertu de la NNI si les entrepreneurs pouvaient atteindre ou dépasser la proportion minimale requise de main d'œuvre inuite et les proportions établies dans leurs soumissions. La région de Kitikmeot suit avec un beaucoup plus petit potentiel de primes, et la région de Kivalliq profiterait aussi de primes, si les entrepreneurs pouvaient dépasser les proportions minimales requises et atteindre les proportions de leurs soumissions. Si les entrepreneurs n'atteignent pas les proportions de leurs soumissions et si, comme l'indique le tableau sur les gros travaux de construction pour Kivalliq, ils n'atteignent pas les proportions minimales requises, ils risquent des pénalités.

7. Rajustements en vertu de la NNI

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI — selon la valeur* », résume la répartition de tous les contrats reçus à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI
selon la valeur
2008-2009



* Aucune données, Nunavut

Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI — selon la valeur (milliers)

Contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique

	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Inuites	57 487 \$	100 %	372 \$	4 %	298 \$	40 %
Nunavut	-	-	8 490 \$	96 %	453 \$	60 %
Total	57 487 \$	100 %	8 862 \$	100 %	751 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur et du volume des contrats attribués à des entrepreneurs qui n'auraient pas obtenu le contrat sans les rajustements des soumissions.

Ces renseignements portent sur tous les contrats à l'exclusion des commandes et des contrats à fournisseur unique. On applique les rajustements en vertu de la NNI en vue de déterminer le soumissionnaire moins-disant ou le soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité-prix à qui attribuer le contrat. Un contrat attribué grâce aux rajustements en vertu de la NNI est un contrat qui aurait été attribué à une « autre » entreprise, mais qui ne l'a pas été grâce à l'application des rajustements en vertu de la NNI qui ont modifié le classement des soumissions selon la moins-disante ou la mieux cotée.

Les entreprises non inscrites (autres entreprises) peuvent faire l'objet d'un rajustement de leurs soumissions en vertu de la NNI s'ils indiquent une proportion maximale de main d'œuvre inuite et du Nunavut dans leurs soumissions, en retenant les services d'entreprises, de fournisseurs et de travailleurs inuits, du Nunavut ou de la collectivité concernée.

Remarque : Depuis mai 2006, la politique NNI permet à un soumissionnaire qui n'est pas de la collectivité concernée de profiter d'un rajustement de sa soumission à titre d'entreprise locale s'il n'y a aucun entrepreneur local en mesure de soumissionner ou si aucun n'a soumissionné pour un contrat donné. Pour faire l'objet d'un rajustement, le soumissionnaire n'a pas besoin d'être dans la collectivité où les biens, les services ou les travaux de construction sont requis, mais il doit être une entreprise inscrite en vertu de la NNI ou au NTI, et avoir ses bureaux quelque part au Nunavut. Reportez-vous à l'alinéa 11.1g) de la politique NNI.

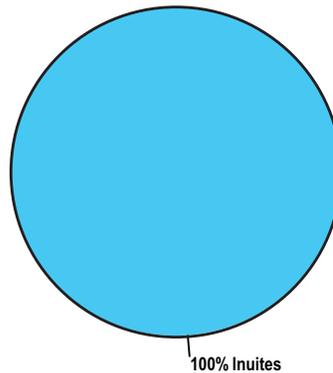
La valeur totale des contrats attribués grâce aux rajustements en vertu de la NNI a beaucoup augmenté de 2007-2008 à 2008-2009, ce qui révèle une augmentation générale de la concurrence par les prix sur le marché du Nunavut. C'est lorsque la différence entre les soumissions est minime que le rajustement exerce le plus d'impact.

Parmi tous les contrats concurrentiels attribués en 2007-2008, 96 % ou 8 490 000 \$ ont été attribués aux entreprises du Nunavut et 4 % ou 372 000 \$ aux entreprises inuites.

En 2008-2009, 57,4 millions de dollars en contrats ont été attribués à des entreprises inuites grâce à l'application du rajustement des soumissions en vertu de la NNI.

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats en vertu de la NNI — selon le volume », résume la répartition de tous les contrats reçus à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI
selon le volume
2008-2009



* Aucune données, Nunavut

Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI — selon le volume

Contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique

	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
Inuites	9	100 %	5	63 %	7	64 %
Nunavut	-	-	3	38 %	4	36 %
Total	9	100 %	8	101 %	11	100 %

En 2008-2009, neuf (9) contrats ont été attribués grâce aux rajustements en vertu de la NNI, tous à des entreprises inuites.

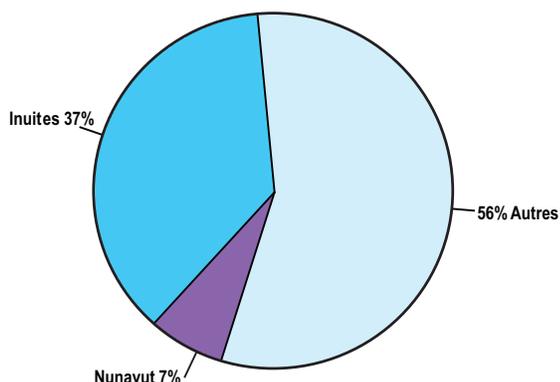
En 2007-2008, 8 contrats ont été attribués grâce aux rajustements en vertu de la NNI; 5 à des entreprises inuites (63 %) et 3 à des entreprises du Nunavut (38 %). (Aucun contrat n'a été attribué aux autres entreprises (non inscrites) grâce aux rajustements en vertu de la NNI). C'est ce qu'illustrent le graphique circulaire et le tableau ci-dessus.

Il semble qu'au cours des trois dernières années, on ait attribué un nombre variable de contrats ayant fait l'objet d'un rajustement en vertu de la NNI. Étant donné l'augmentation du volume de soumissions et l'augmentation général du nombre de contrats attribués aux entreprises inuites, cela donne à penser que les entreprises inuites sont peut-être en train d'améliorer leur capacité de faire concurrence aux autres soumissionnaires.

8. Comparaison avec l'année précédente

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Comparaison avec l'année précédente — selon la valeur des contrats* » résume la comparaison entre l'année en cours et l'année précédente en ce qui a trait à la valeur des contrats.

**Gouvernement du Nunavut
Comparaison avec l'année précédente
selon la valeur des contrats
2008-2009**



	2008-2009		2007-2008	
Entreprises inuites	99 674 \$	37 %	59 395 \$	31 %
Entreprises du Nunavut	18 660 \$	7 %	16 371 \$	8 %
Autres entreprises	151 077 \$	56 %	117 551 \$	61 %
Total	269 411 \$	100 %	193 317 \$	100 %

La valeur de tous les contrats a augmenté de 39 % en 2008-2009.

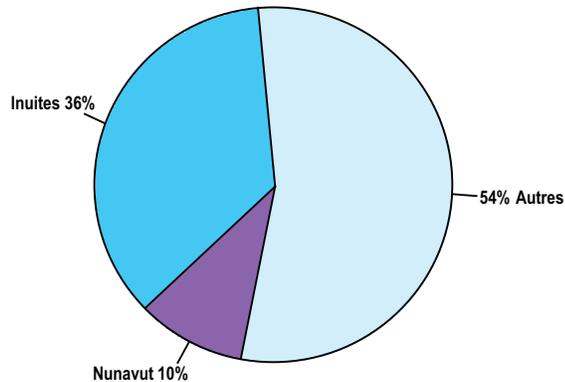
La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 68 %.

La valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 14 %.

La valeur de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 29 %.

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Comparaison avec l'année précédente — selon le volume de contrats* » résume la comparaison entre l'année en cours et l'année précédente en ce qui a trait au volume de contrats.

**Gouvernement du Nunavut
Comparaison avec l'année précédente
selon le volume de contrats
2008-2009**



	2008-2009		2007-2008	
Entreprises inuites	545	36 %	534	37 %
Entreprises du Nunavut	150	10 %	112	8 %
Autres entreprises	826	54 %	796	55 %
Total	1 521	100 %	1 442	100 %

Le volume total des contrats a augmenté de 5 % en 2008-2009.

Le volume des contrats attribués aux entreprises inuites par rapport au nombre total a diminué de 1 %; mais leur volume total a augmenté de 2 %.

Le volume des contrats attribués aux entreprises du Nunavut par rapport au nombre total a augmenté de 2 %; mais leur volume total a augmenté de 34 %.

Le volume des contrats attribués aux autres entreprises par rapport au nombre total a diminué de 1 %; mais leur volume total a augmenté de 4 %.

En général, lorsque le volume des contrats a augmenté de 2007-2008 à 2008-2009, le rapport des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté plus rapidement, la part des entreprises inuites a augmenté légèrement et celle des entreprises du Nunavut s'est accru légèrement.

Annexe A :

Définition des termes et des abréviations

Termes

Mode d'attribution des contrats : méthode choisie pour attribuer les contrats. Il existe trois principaux modes d'attribution des contrats par le GDN : l'appel d'offres, la demande de propositions et le contrat à fournisseur unique. Une autre façon d'attribuer un contrat est par la négociation. Toutefois, seul le cabinet peut attribuer un contrat ou en autoriser l'attribution sans appel d'offres concurrentiel lorsqu'il existe des concurrents.

Biens : contrats d'approvisionnement en biens ou « commandes ». Les contrats d'approvisionnement en biens sont surtout attribués par la division d'approvisionnement de SCG au nom des ministères du GDN.

Entreprise inuite : entreprise dont 51 % des propriétaires sont inuits et qui figure sur la liste des entreprises inuites de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) au moment de l'attribution du contrat.

Gros contrat : contrat d'approvisionnement en biens d'une valeur d'au moins 5 000 \$ et tous les autres types de contrat d'une valeur d'au moins 25 000 \$.

Entreprise locale : entreprise ou firme inuite ou entreprise du Nunavut qui a ses bureaux dans la collectivité où les biens ou les travaux sont requis.

Entre prise du Nunavut : entreprise située au Nunavut et dont 51 % des propriétaires sont résidents du Nunavut et qui figure au registre des entreprises autorisées du Nunavut du GDN au moment de l'attribution du contrat.

Autre entreprise : entreprise, particulier ou organisation qui ne figure pas aux registres de NTI ou du GDN au moment de l'attribution du contrat.

Petit contrat : contrat d'une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$, à l'exclusion des contrats des autorités contractantes locales (ACL)

Contrat à fournisseur unique : attribution d'un contrat sans appel d'offres ou demande de propositions concurrentielles. Certains critères s'appliquent.

Abréviations

Ministères

SCG	Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut
CLAJ	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse
DET	Développement économique et transport
EDU	Éducation
EAI	Exécutif et Affaires intergouvernementales
ENV	Environnement
FIN	Finances
RH	Ressources humaines
SSS	Santé et services sociaux
JUS	Justice

Types de contrat

TA	Transport aérien
AI	Services d'architecture et d'ingénierie
CON	Construction
EC	Services d'experts-conseils
PCE	Petits travaux de construction ou d'entretien
C	Commandes
S	les services;

Modes d'attribution des contrats

DPI	Demande de propositions par invitation
AOI	Appel d'offres par invitation
CFU	Fournisseur unique
DPP	Demande de propositions publique
AOP	Appel d'offres public
FVU	Fournisseur ou vendeur unique